FFSAVATE

Assemblée fédérale 2019

Dimanche 23 juin – CNOSF – PARIS

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT P.4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P.8

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS NATIONALES P.11

COMPTE RENDU DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE P.37

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 P.52

ANNEXES P.59

Finales du Championnat d'Europe Combat 2018
Cirque d'Hiver Bouglione - PARIS

Préparation des Championnats Jeunes 2020
ILE DE LA MARTINIQUE

France ASSAUT - Halle Carpentier - PARIS

Championnats du Monde Jeunes 2018

Finales France Elite A - Stade P. de COUBERTIN - PARIS

SPORT EN FRANCE

La Savate à l'honneur sur la nouvelle chaîne du CNOSF

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Joël DHUMEZ

Mesdames, Messieurs,

Nous voici ce jour 23 juin 2019, moment incontournable de notre Assemblée Générale Annuelle.

Avant la lecture de mon rapport moral sur certains moments marquants de cette saison écoulée, je vous propose de marquer quelques instants de recueillement pour rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale 2018, avec une pensée toute particulière à l'égard d'une grande petite dame décédée il y a quelques mois, le milieu sportif des boxes et, tout particulièrement, celui de la Savate la connaissait bien, Mme Vasseur Arlette du magasin Sport 7.

Bienvenue dans cet amphithéâtre Nelson PAILLOU du Comité National Sportif Français de Paris pour cette Assemblée Générale 2019 !

Si je veux souligner aujourd'hui en introduction le caractère important de notre assemblée générale annuelle, mais également celui des réunions de Bureau Fédéral et des réunions de Comité Directeur, c'est pour souligner leur pérennité mais c'est aussi ce qui permet l'assurance du bon fonctionnement de la vie démocratique de notre fédération.

Permettez-moi donc, à celles et ceux, élus présents aujourd'hui au comité directeur de notre fédération, élus des Ligues et des Comités Départementaux, responsables et membres des commissions nationales, tous bénévoles, de vous adresser mes sincères remerciements pour la tâche que vous accomplissez lors de chaque mission qui vous est confiée.

Les divers rapports, que présenteront respectivement le Secrétaire Général, le Directeur Technique National, le Trésorier, vous permettront de prendre conscience de toute l'activité exercée au sein de notre fédération pour concrétiser les objectifs liés à notre projet fédéral.

La synthèse du nombre et pourcentage des licenciés de cette saison va vous être présentée dans les différents rapports.

En même temps, des interrogations existent,

- Celle de la nouvelle organisation du modèle sportif dans notre pays avec la création de l'Agence Nationale du Sport,
- Le devenir du CNDS, qui devrait être géré par les fédérations en 2020.
- Quel positionnement la FFSbf peut-elle avoir à propos de l'organisation et de la réglementation du MMA en France ?

Mais surtout je ne cache pas non plus ma forte inquiétude à propos du devenir des 10 CTS placés auprès de notre fédération, et du financement de leurs rémunérations.

Quid de l'accompagnement et du soutien du gouvernement pour le nouveau dispositif envisagé ?

A contrario, je voudrais positiver et vous faire apprécier la visibilité et la médiatisation de notre sport, la Savate, par quelques grands faits marquants cette saison écoulée, tout particulièrement **les émissions proposées sur la Savate par les chaînes télévisées et sur le net,** ainsi que les 3 belles et grandes compétitions organisées cette saison 2018/2019 par notre fédération.

Voici le récapitulatif des reportages et diffusions effectuées depuis la dernière AG.

SUR LA NOUVELLE CHAINE DU CNOSF : «SPORT EN FRANCE»

- Les PAD (prêts à diffuser) suivants :
  - Savate défense
  - Savate - Arbitrage
  - Canne combat
  - Savate BF
  - Pôle France
  - Savate facteur d'inclusion sociale
  - Savate au féminin
  - Savate un jeu d'enfant
  - Handi savate
  - Savate arbitrage

- Rim RIDANE et Charles HERBERT invités au premier magazine « La Victoire est en Elles » sur la chaîne SPORT EN France

- Retransmission des FINALES ELITE A sur la chaîne SPORT EN FRANCE : Les 27/05, 28/05, 29/05, 30/05, 31/05/2019 et le 02/06/2019.

Retrouvez la chaîne SPORT EN FRANCE sur le site Sportenfrance.com et dans les offres basiques des opérateurs suivants : Orange (canal 174), Bouygues (canal 192), Free (canal 190) et sur SFR/Numéricâble dès le 25 juin (canal 129).

SUR LES AUTRES MÉDIAS

- 13 Avril 2019 – Diffusion en Direct (Streaming) sur Facebook et Dailymotion des Finales France Elite A
- 13 Avril 2019 – Diffusion en Direct de la pesée des Finales Elite A sur Facebook
- 5 Mai 2019 – Diffusion à 19h00 sur France Ô du Magazine Esprit Bleu consacré à la Fédération (disponible en replay sur Dailymotion)
- 3 mars 2019 – Diffusion sur France 3 - TOUT LE SPORT : « Le supplément du Dimanche : La Canne de combat»
- 14 Février 2019 – Diffusion sur France 2 du reportage « La Savate à l'assaut de la Russie » dans TéléMatin (disponible en replay sur Dailymotion)
- 24 Octobre 2018 – Diffusion sur TF1 à 20h10 de TF1 LE MAG consacré à Rim RIDANE
- 29 Septembre 2018 – Diffusion en Direct de la pesée des Finales Europe sur Facebook
- 8 juillet 2018 – L'équipe de France (jeunes) invitée sur le plateau de « L'expresso » avec V.PARISI sur BeinSport (disponible en replay sur Dailymotion)

De plus, la Fédération Française a été heureuse et fière d'avoir organisé et proposé **3 grands évènements c**ette saison 2018/2019 :

- Les finales du Championnat d'Europe Combat Séniors (masculin & féminin), fin septembre 2018, au Cirque d'Hiver Bouglione de Paris.
- Les finales du Championnat de France Elites A 2019 (masculin et féminin), le samedi 13 avril, au stade Pierre de Coubertin, à Paris
- Le championnat de France Assaut (masculin et Féminin), les 20 et 21 avril, à la Halle Carpentier de Paris.

Pour la saison prochaine, je ne peux m'empêcher de vous annoncer les 2 principaux évènements :

- *2019 (DÉBUT DE SAISON) :*

Dématérialisation des inscriptions aux compétitions nationales

- *2020 (WEEK-END DE LA PENTECÔTE) :*

Les championnats de France 2020 « Jeunes », à l'Ile de la Martinique.

Pour cette compétition décentralisée, une aide fédérale exceptionnelle sera consentie, à chaque jeune compétiteur tireur(e) qualifié(e) et convoqué(e) se rendant à l'Ile de la Martinique. Leur billet d'avion Paris - Fort de France Aller/Retour sera pris en charge totalement par la fédération selon certaines conditions imposées pour l'organisation de ce voyage organisé par la fédération. A charge aux clubs, aux comités départementaux, aux ligues, ayant potentiellement de jeunes tireurs susceptibles de concourir à ce championnat, d'assumer le reste des dépenses pour cette compétition.

Je veux, maintenant et pour finir :

- remercier toute l'équipe du personnel fédéral,
- remercier tous les Présidents et dirigeants de Ligue, de Comités départementaux ainsi que les dirigeants de clubs et leurs enseignants,
- remercier la Direction Technique Nationale, ses cadres d'Etat, et ses cadres techniques de ligues et de départements
- remercier tous les organisateurs de nos compétitions décentralisées,
- remercier profondément tous les membres du comité directeur et des commissions nationales.

Avant de laisser maintenant la parole au Secrétaire Général, au Directeur Technique National, ainsi qu'au Trésorier, et pour conclure :

« L'AVENIR, TU N'AS PAS À LE PRÉVOIR, MAIS À LE PERMETTRE ! »
ANTOINE DE ST EXUPÉRY

Merci de votre attention et de votre confiance.

Joël DHUMEZ,
le Président.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à Paris pour notre Assemblée Générale,

Encore une année sportive qui est vite passée, tant par les évènements qui l'ont composé que par le travail fourni par les Commissions, l'équipe Technique Fédérale, le personnel fédéral, la Direction Technique Nationale et les membres du Comité Directeur.

Je tiens à tous vous remercier pour votre implication et votre disponibilité.

Ce bilan d'activités regroupe l'ensemble des compte-rendu des Commissions Nationales. Les documents présentés font la synthèse du travail réalisé et des actions menées pour la saison sportive.

LES RÉUNIONS FÉDÉRALES

Le Bureau Fédéral	Le Comité Directeur
07/09/2018	29/09/2018
30/11/2018	15/12/2018
01/02/2019	16/02/2019
30/03/2019	04/05/2019
07/06/2019	22/06/2019

STATISTIQUES FÉDÉRALES (AU 31 MAI 2019)

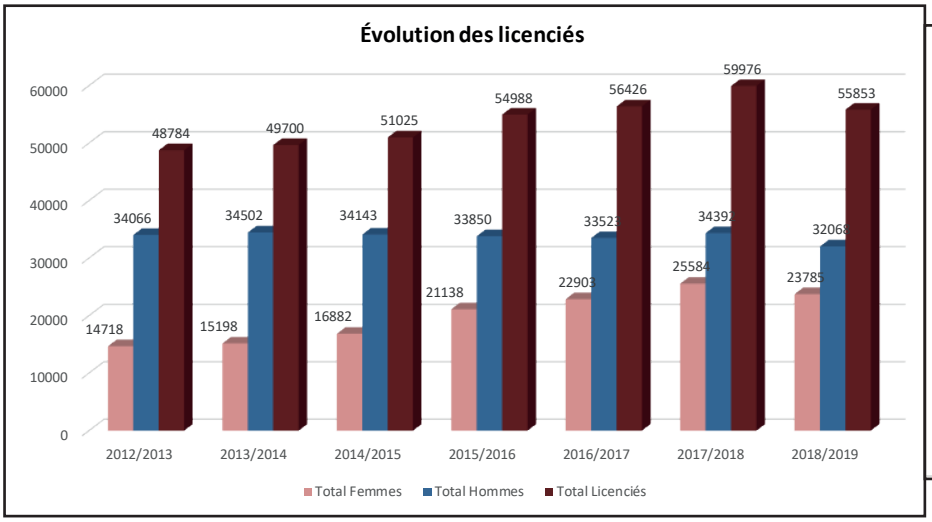

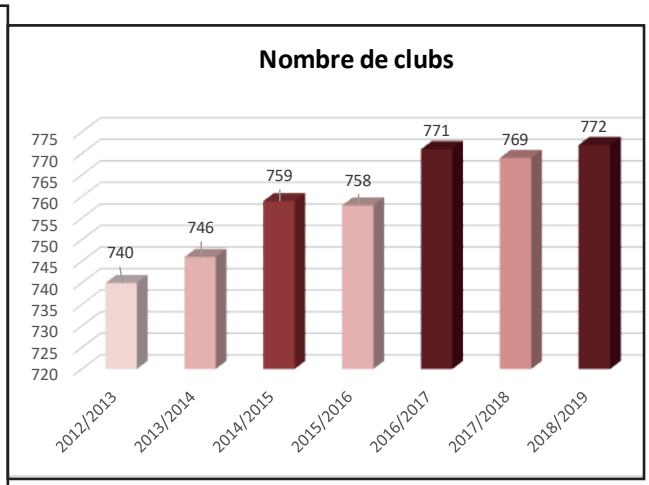

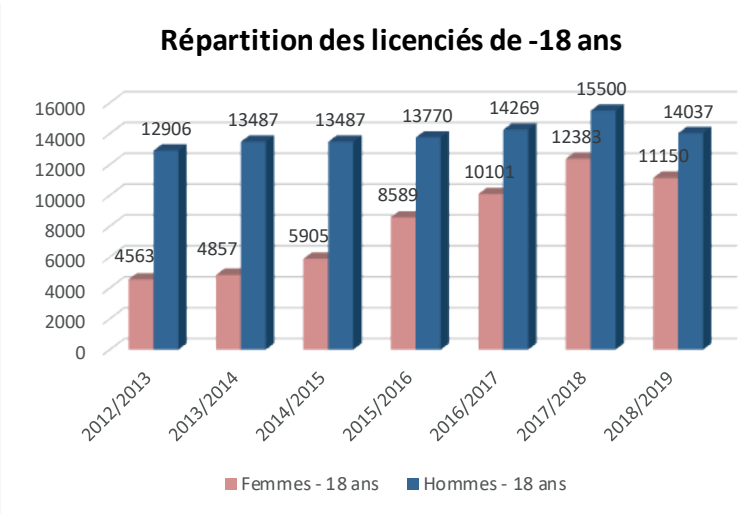

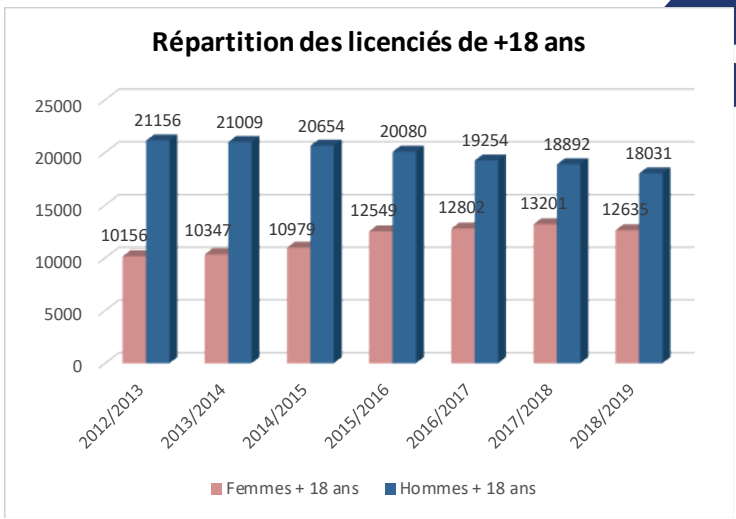

Nous constatons une baisse du nombre de licenciés par rapport à l'année dernière mais il reste constant par rapport aux années précédentes.

Cette baisse est selon nous liée à de multiples facteurs, certains peuvent être maîtrisés, d'autres seront plus difficiles à appréhender :

Un taux de renouvellement plus faible que les années précédentes, des clubs qui ne licencient pas tous leurs pratiquants, une tendance générale à la baisse des licences même dans les autres fédérations sportives, probablement liée aux changements sociétaux.

La Fédération reste attentive à ce phénomène et a déjà lancé des actions avec l'appui des ligues, des comités.

QUELQUES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT :

- Deux services civiques sont accueillis au siège ; ils ont finalisé le plan de création de club en zone blanche (faible en licenciés) ;
- Une enquête par mail a été lancée auprès des licenciés ayant arrêtés la Savate cette saison pour en connaître les raisons ;
- Une formation des bénévoles va être mise en place avec trois thématiques :
  - Animer un Comité Départemental, animer une Ligue
  - Animer une équipe
  - Utiliser le module Intranet
- 62 Comités Départementaux ont été validés par la Fédération après mise à jour des statuts.

Dans le cadre d'une amélioration continue, la Fédération reste attentive aux remontées du terrain et essaie de mettre en application dans les meilleurs délais ce qui lui semble bénéfique pour la Savate. Par exemple, l'organisation du Championnat de France Assaut à la Halle Carpentier cette année a bénéficié des observations constructives.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les bénévoles qui, par leur dévouement, contribuent au développement de la Savate et de notre Fédération.

Après la présentation des différents compte-rendu, je laisserai la parole à Thierry MARDARGENT, Directeur Technique National qui nous présentera le rapport de la Direction Technique Nationale.

Philippe SUISSE

Secrétaire Général

COMPTES - RENDUS DES COMMISSIONS

COMMISSION ARBITRAGE

Comme tous les ans à la même époque et en amont de l'assemblée générale, il convient d'effectuer le bilan de la saison écoulée.

Ainsi, la réunion annuelle CNA / RLA s'est tenue le samedi 22 septembre 2018 à Marseille. Elle a permis, aux RLA d'effectuer un bilan de la saison 2017/2018, mais aussi de prendre connaissance des actions qu'ils allaient mettre en œuvre dans les ligues pour la saison 2018/2019.

Le lendemain, dimanche 23 septembre 2018, la CNA s'est réunie en séance plénière, pour planifier la saison 2018/2019.

Ensuite, le 26 septembre 2018, j'ai adressé à l'ensemble des RLA les recommandations de la CNA pour la saison 2018/2019. Ces recommandations mettaient en avant et précisaient les différentes modifications des règlements d'arbitrage, validées lors du CD en date du 29 septembre 2019.

1. Actions de Formation

1.1. STAGES

1.1.1. NIVEAU INTERNATIONAL :

Stage International de BOULOURIS Juillet 2018. Formation 6 stagiaires, Examen, (Type JALS en langue Anglaise).

5 candidats ont été validés JA Internationaux

1.1.2. NIVEAU NATIONAL

Conception, organisation et encadrement du stage JANS Boulouris en juillet 2018

Equipe des formateurs : Alain Guillard- Antonio Poças – JM Jecker.

19 stagiaires : 17 JANS et 2 JNS

1.1.3. NIVEAU RÉGIONAL :

Octobre 2018 : Journée d'actualisation des officiels de la Ligue du Gd EST à Vandoeuvre.

Février/Mars 2019 : Poursuite du plan Formation Ligue Bourgogne/Franche Comté en vue d'autonomie suite à la restructuration territoriale. (Projet de formation élaboré en 2018 avec le CD 21 et le CD 71)

Stage DOLS + Examen : 2 participants : 2 reçus :

Augmenter le nombre d'officiels en Ligue de Bourgogne /Franche comté et consolider les compétences des JAL en fonction :

Stage JALS + Examen à Chalon sur Saône : 17 participants : 15 reçus

Aquitaine

Journée de Formation Continue des Officiels (CREPS de Bordeaux Talence) 28 octobre 2018 - 32 participants.

Formation JALS et module combat 24 et 25 novembre 2018 (20 stagiaires) et Examen (13/01/2019)

1.2. ACTUALISATION DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DU SITE FFSBF&DA, RUBRIQUE ARBITRAGE

Après modifications 2018 du règlement d'arbitrage :

- Ré écriture pour actualisation du Guide Pratique de l'Officiel
- Ré écriture pour actualisation du Manuel du Formateur
- Ré écriture pour actualisation des examens : module combat, JALS, DOLS.

2. Actualisation et suivi de la liste des officiels nationaux

Alain Guillard, Antonio Poças, Patrick Nicolas, Jean-Marie Jecker.

Deux réunions de travail en Juillet 2018 pendant le stage de BOULOURIS

Examen des évaluations des prestations des officiels rendues par les DO pendant la saison 2017/2018 et élaboration d'un classement A et B.

- 126 officiels à ce jour sur la liste actualisée en novembre 2018.
- 32 féminines
- 93 masculins.
- 10 officiels sont sortis de la liste ne remplissant pas les conditions :
  - Pas suivi le stage de formation continue depuis 2 saisons
  - Choix personnel.
- 4 officiels ont réintégré la liste pour donner suite à leurs souhaits
- 2 en AURA
- 1 en Val de Loire centre
- 1 haut de France.
- 6 officiels n'ont pas suivi la journée d'actualisation n'ont pas été sélectionnés cette saison.

RÉPARTITION PAR LIGUE DES OFFICIELS NATIONAUX

Haut de France	12
Ligue Grand Est	11
Ligue Bourgogne Franche Comté	5
Ligue IDF	28
Ligue Bretagne	5
Ligue Pays de Loire	8
Ligue Aura	18
Ligue Paca	9
Ligue Val de Loire Centre	1
Ligue nouvelle Aquitaine	11
Ligue Occitanie	14
Ligue de La Réunion	3
Ligue de la Martinique	1
Total	126

En ce qui concerne les évaluations, il n'est pas possible de donner le nombre, compte-tenu que trois compétitions majeures n'ont pas été réalisées à ce jour.

Pour rappel, en septembre 2018 lors de la CNA, 313 évaluations avaient été réalisées, lors de la saison précédente. Celles-ci, ont été traitées au cours des vacances d'été avec un retour la première semaine de septembre pour tous les officiels évalués avec copie au RLA concerné. Cela sera donc réalisé en septembre 2019.

3. Groupe ventilation (GV)

A.Poças – JM. Jecker – P. Nicolas

Constat en début de saison :

Le nombre d'officiels demandeurs est en hausse en regard du nombre de compétitions.

Principe de fonctionnement du GV: triumvirat – décisions à l'unanimité.

Rappel des principes de sélection des officiels par le GV:

- Obligation de valider les stagiaires (+19 JANS en 2018)
- Garantir le niveau de compétence des officiels pour les tireurs
- Garantir une répartition géographique équilibrée des officiels dans les compétitions (équité sportive)
- Poursuivre la promotion des officiels féminins (compétents).
- Réduire les écarts dans le nombre de convocations annuelles entre les officiels
- Ventiler les officiels sur les compétitions correspondant prioritairement à leurs prérogatives
- Sélectionner néanmoins et promouvoir les officiels « performants » pour les ½ Finales et Finales de CF (à partir des retours d'évaluations des DO). C'est pourquoi les convocations s'échelonnent sur la saison en 3 étapes : les TQ –> les phases finales (1/2 + F) –> Coupe de France Vétérans + CF Jeunes.

Le GV s'emploie à appliquer ces principes exprimés dans le CR CNA 2017 et validés par le CD, mais rencontre des difficultés pour leur mise en œuvre, compte-tenu des modalités actuelles de remboursement des officiels pour les compétitions excentrées débutant à 12 h00.

Néanmoins, le nombre de défections a diminué (49 en 2017/2018, 15 à ce jour en 2019) parce que les officiels ont intégré les nouvelles modalités de remboursement avec leurs conséquences.

4. Commission d'appel

Patrick Nicolas, Alain Scenizer, Philippe Suisse

Une réclamation recevable a été déposée par Mr OZKAN, lors des ½ Finales des Championnats de France Elite A.

Elle a été traitée par la Commission d'Appel

5. Communication

Une mise à jour de la rubrique arbitrage sur le site fédéral a été effectuée, la possibilité est donc offerte de télécharger les documents suivants :

- La liste des officiels nationaux,
- La liste des officiels internationaux,
- La liste des officiels Savate Pro,
- La charte de l'officiel,
- Le guide pratique de l'officiel,
- La gestuelle de l'arbitrage,
- Le guide pour l'organisation des examens de secteur,
- Le manuel du formateur.

6. Conclusion

La saison 2018/2019 se terminera avec les dernières compétitions en cours et le Stage International de Boulouris qui se déroulera du 1 au 5 juillet 2019.

Compte-tenu du nombre important d'officiels nationaux stagiaires et de SFFO, lors du stage de Boulouris mis en œuvre la saison passée, le choix de réaliser cette année des vidéos de formation d'arbitrage, à la place, a été validé par le Comité Directeur. Bien entendu, les formations d'officiels nationaux stagiaires et/ou SFFO reprendront en 2020.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres de la CNA pour le travail qu'ils ont réalisé cette saison, ainsi que les collègues des autres commissions et les Cadres Techniques avec lesquels j'ai plaisir à échanger des points de vue propres à faire évoluer positivement notre système.

Tout comme je remercie également le personnel fédéral pour sa disponibilité de tous les instants.

Le Responsable CNA
Vice-président de la FFSBFDA
Rodolphe REDON

COMMISSION COMPÉTITIONS

C'est la 2ème saison suite au « redécoupage » des ligues, comme imposé par la réforme territoriale, où il n'y a plus qu'un seul qualifié (hors IDF) par ligue.

ELITE A M/F :

les tournois qualificatifs se sont déroulés à Marseille comme la saison précédente. Nous remercions à nouveau M. LENZI, (Président de la ligue PACA) et toute son équipe de bénévoles d'avoir accepté d'organiser à nouveau de cette compétition.

On ne peut que constater une nouvelle baisse du nombre d'inscrits, que ce soit chez les hommes que chez les femmes : 37 contre 40 la saison passée pour les ELITE A Féminines et surtout 52 contre 60 chez les ELITE A Masculin. L'avancement dans le calendrier du déroulement du championnat de France ELITE B, qui permettait aux trois meilleurs athlètes de participer dans la même saison aux championnats de France ELITE B puis ELITE A, n'a pas permis de couvrir la perte d'inscrits au plus haut niveau.

JUNIORS ET COMBAT 2ÈME SÉRIE MASCULINS :

23 et 24 mars 2019 Nous constatons une légère baisse des inscrits au championnat de France Juniors (20 inscrits contre 26 l'année dernière et seulement 5 catégories de poids représentées et aucune ½ finale pour cette saison sportive avec uniquement des finales directes ou des poules uniques en TQ).

En ce qui concerne le championnat de France combat 2ème Série, nous constatons déjà une grosse baisse en comparaison avec sa création l'année dernière (52 contre 70 l'année dernière). Malgré tout, le principe de phase éliminatoire est très apprécié et les retours sont très bons concernant cette compétition. Nous avons toujours 7 catégories sur 8 qui sont représentées.

Cette saison, encore, grâce à notre partenaire SportCom, une deuxième enceinte a pu être installée à Japy et les tournois se sont ainsi déroulés avec une plus grande fluidité.

ESPOIRS MASCULINS ET COMBAT 2ÈME SÉRIE FEMININS :

compétitions de bons niveaux, avec une belle augmentation concernant le championnat de France Combat 2ème Série Féminin qui passe de 38 inscrits à 51 pour cette saison sportive. Cela montre que le public féminin répond présent et souhaite pérenniser cette compétition. Légère baisse, par contre, pour nos Espoirs Masculins où le nombre d'inscrits passe de 49 à 44.

ASSAUT M/F :

20 et 21 avril 2019. En ce qui concerne le nombre d'inscrits par sexe ; il est sensiblement le même avec une très légère baisse commune. Nous passons de 65 à 62 femmes inscrites tandis que chez les hommes nous passons de 78 à 74 inscrits.

Cette année, le Comité Directeur s'est occupé de l'organisation sur place (installation et démontage des enceintes, mise en place et fonctionnement de la boutique fédérale, démontage, ...).

Mise en place d'une 5ème enceinte, grâce à notre partenaire SportCom, dans le cadre de notre partenariat.

Points positifs : la pesée la veille, la chambre d'appels pour la vérification des gants : gains de temps considérables, la mise en place d'une 5ème enceinte, ce qui a permis de fluidifier l'enchainement des assauts.

Points négatifs : Les ¼ de finales n'ont pas été très appréciés tant par les officiels, qui ont vu le temps de compétition se rallonger et finir trop tard, que pour les sportifs, très sollicités notamment le dimanche. Plusieurs voix se sont manifestées afin de demander la suppression des ¼ de finales pour cette compétition (en cause également un manque de logique sportive).

OPEN DE FRANCE :

Masculins : 21 en 2018 et 31 en 2019, quant aux féminines 15 la saison dernière et 21 cette saison. Pour 2019 cela représente 6 catégories de poids hommes et 4 catégories femmes. C'est une catégorie en plus pour chaque sexe cette année.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN :

rien à dire, cette compétition attire toujours autant de sportifs (59 en 2019 au lieu de 55 l'année dernière).

LA COUPE DE FRANCE FEMININE :

Cette saison, 4 catégories de poids seront représentées, 15 inscrites soit le même nombre d'inscrites qu'en 2018 (9 inscrites en 2017 et seulement deux catégories de poids).

Je tiens ici à remercier

tous les organisateurs et leurs équipes de bénévoles qui permettent à nos sportifs de défendre les couleurs de leur club et de montrer au plus grand nombre notre sport,

tous les bénévoles (RLC, membres de la CNC, CTL, superviseurs), les officiels et le personnel fédéral.

Le Responsable de la CNC

Yvon NUGEL

COMMISSIONS DES DISCIPLINES ASSOCIÉES
CANNE DE COMBAT & BÂTON - CNCCB

Le projet de développement et d'organisation de la Canne de Combat poursuit son chemin pour la troisième saison de cette mandature.

Les grands axes que nous nous sommes fixés afin de développer nos disciplines restent inchangés : la formation, l'accessibilité de notre sport avec la Canne pour Tous, la visibilité et la communication et une collaboration efficace avec nos organes fédéraux. Vous l'aurez remarqué, la Canne de Combat est enfin passée au Rouge et Bleu, signe symbolique mais combien important pour notre image.

QUELQUES CHIFFRES

Au 31.08.2018 : 1957 licenciés pour 103 clubs

A fin avril 2019 : 1629 licenciés pour 99 clubs

Ces chiffres, accusant une baisse, révèlent toutefois une pratique plus en rapport avec la réalité : moins de licences par « sympathie » mais un licencié est un réel pratiquant. Suite à une étude menée en collaboration avec le service développement de la notre fédération, il apparaît plusieurs phénomènes : non prises de licences pour certains clubs (uniquement pour les participants aux compétitions) et non prise de licences de clubs démarrant une section de canne au sein d'un club de SBF. Ce qui amènerait à évaluer une pratique plus ou moins stable en terme de pratiquants mais de nouveaux clubs viennent s'ajouter à la liste.

Structuration et organisation

5 réunions de bureau et 5 réunions de Comité directeur, uniquement sous forme de vidéo conférence ont eu lieu au cours de cette saison.

L'ensemble des commissions du CNCCB s'est au moins réuni une fois au cours de la saison ; pour certaines de nombreuses réunions ont eu lieu pour revoir les règlements ou la mise en place de nouveaux projets (commission technique, arbitrage, compétition, communication, jeunes et scolaire principalement).

Les travaux des commissions

COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE

Cahier n°10 nouvelle version quasiment finalisé et en ligne. (Merci Maria Marie !)

Concernant le nouveau règlement technique en vigueur depuis le 01.01.2018, la majorité des pratiquants se l'ait approprié et on assiste depuis cette saison à une diversification technique y compris en compétition, ce qui rend un assaut plus agréable à regarder pour le public.

Développement accentué concernant la pratique du Bâton Fédéral.

FORMATION

- Stage national de Bâton fédéral organisé à Bois d'Arcy le 10 mars 2019.
- Plusieurs sessions UC2 « passerelle» permettant aux CQP SBF de devenir moniteurs de CCB
- 1er séminaire enseignants organisé le 17-18 novembre 2018 au CDFAS : une première expérience réussie avec la

présence de 50 enseignants et un programme varié correspondant à la demande pédagogique (le stage est reconduit en 2019 avec augmentation du nombre d'heures de formation et des nouveautés).

- Stage de Boulouris
- Session de formation de recyclage en jugement/arbitrage et formation de nouveaux J/A nationaux

COMMISSION ARBITRAGE ET COMPÉTITION

Projet de « scoring machine » en cours permettant de donner de la lisibilité sur la tendance de gain/compte à rebours. On s'oriente vers des tableaux d'affichage LED avec un système de boîtiers pour les juges. Le développement est en cours.

Amélioration des organisations de compétitions nationales, travail en collaboration avec les organisateurs.

Pérennisation des nouvelles compétitions : challenge national vétéran et challenge jeunes.

Changement de responsable de la commission d'arbitrage suite à la démission d'Armel Chesnay (Anthony Fraysse, nommé à compter de mai 2019).

CHAMPIONNAT DE FRANCE CANNE DE COMBAT ET BATON - 2019

COMMISSION MÉDICALE

Révision du règlement médical

Création de fiches pratiques sur des sujets médicaux ou paramédicaux

COMMISSION JEUNES ET SCOLAIRE

Création de livrets enfants et enseignants pour intégrer le monde scolaire, diffusion et information auprès des clubs

Plusieurs pistes de collaboration avec l'UNSS sous forme d'animations : Présence au Championnat de France UNSS de judo, La Lycéenne Maif Run à Strasbourg, Championnat de France UNSS de Savate.

Pérénnisation de la compétition dédiée aux Enfants : Challenge National Jeunes 3ème édition prévue en 2019.

Plusieurs compétitions adultes intègrent des catégories Jeunes (exemple : les Titis Parisiens, Open de Toulouse…..)

En cours : Progression Moustache : outils pédagogiques pour l'enseignement de la CCB aux enfants en club

COMMISSION INTERNATIONALE

Participation au Championnat du Monde de canne de combat en Bulgarie 2018

Diffusion d'outils de présentation en anglais

COMMISSION HANDICANNE

Adaptations techniques pour la pratique de la canne en fauteuil (activité en veille)

COMMISSION COMMUNICATION

Support et réalisations graphiques pour l'ensemble des commissions

Gestion du site internet www.cnccb.net en place depuis décembre 2017

Travail en collaboration avec un infographiste free-lance pour la création des affiches des compétitions nationales

Communication accentuée via Facebook avec le soutien d'une Community Manager (free-lance) pour booster des publications et assurer une présence soutenue.

GROUPE DE TRAVAIL MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Finalisation d'une nouvelle tenue et masques de canne de combat auprès

Collaboration avec un équipementier, Black armory, Clermont Ferrand.

Développement et perspectives

Poursuite de la politique « Canne pour tous », avec la création d'outils permettant plus de visibilité

Communication autour de notre discipline

Formation de cadres : organisation de sessions de monitorats, UC2 « passerelle »

Nouveaux axes de pratique de la canne de combat : monde scolaire, UNSS, FFSU.

Développement du public spécifique attiré par la pratique du bâton

Séminaire Enseignants à reconduire

Formation de nouveaux juges-arbitres

Au nom de l'ensemble des équipes composant le CNCCB, je remercie tout particulièrement M. Joël Dhumez et son Comité directeur fédéral pour la confiance et l'aide précieuse que nous accorde la FFSBF&DA.

Un grand merci à Thierry Mardargent et ses cadres techniques, ainsi qu'à l'ensemble du personnel fédéral.

Responsable de la commission

Présidente du CNCCB

Céline DAUL-MECHOUAR

COMMISSIONS DES DISCIPLINES ASSOCIÉES
SAVATE BÂTON DÉFENSE

Une 3eme année de notre mandat sur cette Olympiade va bientôt se terminer, je n'en reviens pas comme le temps passe si vite quand on est bien occupé, ce fût une année pleine, remplie d'actions menées pour mettre en avant cette belle Discipline Associée qu'est la « Savate Bâton Défense (SBD) », activité qui, si je peux me permettre de le rappeler, fait partie intégrante du patrimoine pugilistique et historique de notre Fédération.

Actions menées par la CNSBD

suivant son programme d'objectifs quadriennal (mis en place en début de saison)

Ces actions ont toutes été supervisées par un membre de la CNSBD

I / STAGES DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE :

- 12 Stages organisé sur le territoire : en PACA, AURA, LORRAINE, VENDEE, OCCITANIE : Public mixte avec une quarantaine de stagiaires environ par stage.
- 14 stages spécialement dédiés aux Féminines : En PACA, AURA, BOURGOGNE, LORRAINE, OCCITANIE : environ 30 participantes à chaque stage

Organisations spécifiques pour les féminines à Marseille : Communication importante et diffusion sur FR3 Marseille.

Proposés par Marie-Alice et Christian (membre Expert de la commission) en PACA de l'association « Femmes en défense », mise en place de cours SBD sur la gestion des violences faites aux femmes et leurs solutions. Cette association officie énormément contre la recrudescence des violences faites aux femmes.

Reconduction par Alain Lerat (membre Expert de la commission), à Toul en partenariat avec la mission locale, d'un atelier d'aide aux femmes ayant subies des violences physiques et psychologiques.

Cindy Nenning et Virginie Lombardo (membres Expert de la commission) ont également organisées de belles actions SBD, sur leur secteur géographique (AURA et Occitanie) spécifiquement dédiées aux féminines.

II / UN STAGE SPÉCIAL BÂTON COURT, CANNE CHAUSSON ET CANNE COUDÉE

à Laneuveville devant Nancy : 20 participants

SAVATE BÂTON DEFENSE

III / 3 STAGES ALLIANT LE CÔTÉ SPORTIF ET LA GESTION DE STRESS :

(Organisation défensive, la valeur ajoutée de la SBD) : 3 vraies grandes réussites qui sont dans l'air du temps et liées à la demande du public.

Lieux :

- Tournon S/Rhône : «Urban Défense Day Février 2019» : 82 participants
- Laneuveville D/ Nancy: «Boot Camp Mai 2019» 40 participants prévus
- St Tulle : les 48 heures de « Femmes en Défense » 29/30 Juin 2019

IV / LA CNSBD ET LA FÉDÉRATION ONT MIS EN PLACE LEUR STAGE NATIONAL SBD :

« Les Universités d'Eté 2019 SBD » qui se dérouleront à St TULLE (04) du 4 au 9 Août 2019.

V / DES INITIATIVES D'AMÉLIORATIONS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUE :

Ont commencée à être expérimentées cette saison qui amènera une valeur ajoutée à la SBD. Tous les membres experts de la commission ont apporté leur contribution sur cet objectif d'évolution de notre art.

- Approche sur une SBD dédiée aux moins de 15 ans / Spécialisation
- Travail sur une création d'un BPJEPS option SBD

Notre président a invité le responsable de la CNSBD et 1 de ses membres à présenter ces 2 projets importants au Comité Directeur Fédéral pendant sa réunion du 22 Juin 2019.

Ces deux projets seront porteurs d'un avenir de qualité et pérenne de notre discipline. Nous irons vers la création d'un futur nouveau métier : « Educateur Sportif spécialisé dans la Gestion des Conflits »

Conclusion

Comme vous pouvez vous rendre compte, la CNSBD avance, réfléchie et installe les fondamentaux pour que vive et se développe, sur des valeurs fédérales, la Savate Bâton Défense. Tout ceci se fait grâce à une équipe de passionnés et passionnante que je REMERCIE VIVEMENT pour son engagement et pour tout le travail de qualité fourni tout au long de l'année.

Un grand MERCI aussi au Président, DTN, CD et personnel fédéral pour leur soutien sur nos choix stratégiques et pour toute l'aide apportée à la réalisation et la réussite de nos actions.

Sportivement,

Responsable de la CNSBD

José PINHEIRO

COMMISSIONS DES DISCIPLINES ASSOCIÉES
SAVATE FORME

La Commission Nationale Savate Forme s'est réunie le 24 novembre 2019 à Paris au siège fédéral.

Un travail est en cours sur la mise en place de stages (4). Plusieurs formes sont possibles, stage de masse pour faire connaître la discipline, ou une demi-journée (le matin) pour les moniteurs (trices) et futur(e)s moniteurs (trices) puis stage l'après-midi pour le tout public.

Un groupe de travail s'est créé afin d'élaborer un support pour les enseignants. Ce document et/ou vidéo se voudra simple, explicite, avec des outils faciles à utiliser pour que les professeurs puissent proposer de la Savate Forme parmi leurs activités.

Ce groupe est constitué de d'enseignants initiés Savate et de non-initiés Savate, du DTN, et de deux membres de la commission Savate Forme.

Autre moyen d'aborder la savate, notamment sur les lieux de vacances : l'Aqua-Savate. Ce sont des mouvements de Savate Boxe Française effectués en piscine. La commission travaille sur ce sujet afin d'allier les contraintes réglementaires, une gestuelle adaptée au milieu aquatique et l'aspect ludique de cet exercice.

L'Open National de savate forme connait un succès grandissant. L'Open du 23 juin 2018 à Saint André de Cubzac s'est déroulé dans un bon état d'esprit, les organisatrices avaient proposé des activités annexes dans le but d'optimiser le déplacement des équipes.

L'Open savate forme qui s'est déroulé à Elancourt- Maurepas du 18 mai 2019 a connu le même succès en proposant une très belle organisation, un accueil soigné et en proposant lui aussi des activités annexes, Savate et autres. Taux de participation supérieur à l'année précédente : 9 équipes et 90 participants.

OPEN NATIONAL SAVATE FORME

Comme à chaque fois, après les rencontres, un cours général a été proposé à toutes les équipes présentes ainsi qu'au public volontaire. Chaque moniteurs (trices) de Savate Forme pouvait prendre une partie du cours. Ce qui contribue à une bonne ambiance et propose de ce fait des échanges sur les différents moyens de faire un cours de Savate Forme.

L'Open National Savate Forme 2020 est déjà réservé et se déroulera à Attignat (01) le 09 mai 2020 !

Responsable de la commission
Secrétaire Général de la FFSbfDA
Philippe SUISSE

COMMISSION MÉDICALE

Cette année la Commission Médicale s'est réunie 2 fois en réunion plénière. Plusieurs rendez-vous téléphoniques ont été également organisés.

L'attention a porté essentiellement sur les commotions cérébrales, leur prévention et leur suivi. Un séminaire a été consacré sur ce sujet le 13.04.2019 afin de former de jeunes médecins à l'aide de documents audiovisuels.

Un travail de recherche est en cours en lien avec la DTN et le Ministère des sports ainsi que la Confédération Française des Arts Martiaux et des Sports de Combats, dans le but de mieux détecter et de protocoliser les prises en charge des commotions cérébrales. En parallèle, une Commission Médicale Internationale a été créée officiellement à HAMMAMET le 23.03.2019 en présence de la Présidente Julie GABRIEL, avec la participation présentielle de représentants médicaux de Tunisie, d'Algérie, d'Angleterre, de Chine et de 2 français.

La Commission Médicale travaille en équipe avec une répartition élargie et complémentaire des tâches, notamment dans le cadre du suivi des athlètes de haut niveau et en lien avec la Commission Sport et Santé.

FORMATION SOINS AUX TIREURS

Responsable de la commission
Docteur André MONROCHE
Médecin Fédéral National

COMMISSION MIXTE UNIVERSITAIRE

Le championnat de France Universitaire avait lieu les 29,30 et 31 mars 2019 à Vandoeuvre Les Nancy.

CONSTAT

Pour la première fois, celui-ci était organisé un weekend, ce qui n'a pas été sans poser de problèmes. En effet à la même date se déroulaient les zones jeunes.

Le volant d'officiels Nationaux n'étant pas exponentiel, il a fallu trouver 16 J/A disponibles pour cette date. Néanmoins le renfort de 14 J/A du Grand Est nous ont permis de travailler dans de bonnes conditions.

CHIFFRES

Au total 103 étudiants (tes) se sont inscrits pour ces CFU Savate.

Assauts:

77 participants (tes) dont 34 féminines et 43 masculins.

148 rencontres réalisées sur 3 enceintes.

Combats:

26 engagés (ées) 15 féminines et 11 masculins

40 combats effectués soit en Espoirs ou Elite sur 1 enceinte.

Équipes:

11 équipes de 6, (5 tireurs (eures) plus 1 officiel étudiant) sur cette compétition.

Il faut remonter à 2014 pour avoir le même nombre d'équipes engagées.

D'autre part 5 enceintes mises en place pour ce CFU 2019. 3 en assauts, 1 pour les équipes et 1 en combat.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord à ***Tahar BOUCEFAR*** pour le prêt, transport de 3 rings et le soutien du club de SBF de Vancouver pour le montage.
Jean Marie JECKER pour son implication forte sur le recrutement de 14 J/A du grand Est ainsi que son suivi.
Antonio POCAS qui a géré le CFU Équipes.
Cécile MILLET qui a assuré le rôle Déléguée Officielle Générale pour toute la partie assauts avec brio et simplicité.
Et enfin à ***Christophe NEUVILLE*** et les ***collègues de la FFSU*** pour leur travail.

Les dates ne sont pas connues ainsi que le lieu pour l'édition 2020.

Référent Fédéral de la Commission
Alain GUILLARD

COMMISSION DE SAVATE PRO

A la demande du Comité Directeur, en date du 16 février 2019, un groupe de travail issu de la Commission Savate Pro, confié à son Responsable Rodolphe REDON, s'est réuni le samedi 30 mars 2019, de 14h00 à 17h00, au siège fédéral.

L'objet défini par le Comité Directeur pour cette réunion était le suivant : « autoriser ou pas des combats de Savate pro, dans des manifestations organisées par d'autres sports pieds-poings ».

Les premiers échanges ont permis de conclure que la Savate Pro pourrait être présente dans d'autres galas de sports pieds/poings, lors de manifestations médiatisées, d'un très haut niveau sportif et bien sûr avec des combats de savate pro encadrés par une équipe d'officiels sélectionnée par notre fédération.

Puis, très rapidement, les échanges ont amené à établir des constats, au-delà de la Savate Pro. En effet, comme cette dernière a pour but la promotion de la Savate Boxe française de façon générale, sa médiatisation et la valorisation des sportifs, la réflexion autour de ce sujet impacte de fait plusieurs secteurs :

- Les compétitions combats
- Un circuit « professionnel » pour nos meilleurs tireurs (combat)
- L'arbitrage
- Les attentes en assaut en termes de jugement (logique d'articulation assaut/combat)
- Les catégories jeunes

Aussi, le groupe de travail continue sa phase de réflexion et souhaite aboutir très rapidement sur des propositions qui intègrent, avant la fin de saison, celles des autres commissions, notamment celle des compétitions.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres de ce groupe de travail pour leurs disponibilités et leurs réflexions, ainsi que les collègues des autres commissions et les Cadres Techniques avec lesquels j'ai plaisir à échanger des points de vue propres à faire évoluer positivement notre système.

Tout comme je remercie également le personnel fédéral pour sa disponibilité de tous les instants.

Responsable de la commission
Vice-président FFSbf&DA
REDON Rodolphe

COMMISSION
SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

Lancement d'un questionnaire auprès des Présidents et des entraîneurs de club afin de faire un état des lieux de l'existant en termes d'actions et de matériel bénéficiant au handicap et au sport santé (136 réponses)

- Analyse du questionnaire et proposition d'actions à mettre en place en 2019/2020

Réflexion autour de la mise en place d'un maillage territorial handicap / sport santé

- Proposition de mise en place d'un référent par région

Renouvellement et mise en place d'actions sport santé, à titre d'exemple :

- Intervention hebdomadaire d'une monitrice de Savate Boxe Française au sein du Centre Barbara, auprès d'un public anorexique et addict aux jeux vidéo
- Intervention bimensuelle d'une monitrice de Savate Boxe Française au sein du service de Médecine Physique et de Réadaptation du CHU de Nantes auprès de blessés médullaires.
-

Certifications fédérales liées au décret du sport sur ordonnance :

- Avec Nancy JOSEPH – BRUNIOT (cadre technique d'Etat de la fédération pilote de cette action) et en collaboration avec Sébastien PILOT (cadre technique fédéral), travail sur l'évolution des formations fédérales visant à respecter le décret du sport sur ordonnance.
- Résultat de l'action : certification validée par la commission médicale du CNOSF

ACTIONS À DÉVELOPPER EN 2019/2020 :

- Journée Savate partagée à reproduire sur d'autres territoires
- Poursuivre le développement de la Canne en fauteuil / Handi-Canne
- Inclusion d'une sensibilisation au handicap pendant le monitorat
- Développer les recherches de financements afin de lancer des appels à projets pour les clubs
- Développement des partenariats avec les structures : IME/ITEP
- Orientations et actions à entreprendre : Sport Santé Bien-Etre
- Développement des actions Cancer, anorexie et rééducation dans les hôpitaux
- Créer un séminaire sport santé
- Fiche descriptive synthétique Savate forme CNOSF à transmettre à la commission Savate forme
- Action Savate plage : Parc Savate aventure
- Lien grandes écoles pour mettre des actions sport santé en place

Responsable de la commission
Marlène CIESLIK

COMMISSION DES FÉMININES

Un événement phare cette saison : pour la première fois la FFSbf&DA s'est engagée dans la campagne de lutte contre le cancer du sein : « OCTOBRE ROSE »

À l'initiative de la commission féminine, la Fédération rejoint la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association LE CANCER DU SEIN, PARLONS-EN !

Une campagne d'information et de sensibilisation est lancée sur le site des licences et sur le Facebook de la FFSbf&DA et a été relayé par chaque membre de l'équipe technique fédérale ainsi que les membres de la commission féminine.

Les ligues, les comités départementaux et les clubs ont eu ainsi la possibilité de participer à ce grand événement national en s'associant au combat. Il suffisait de commander auprès de la fédération des tee-shirts roses et de les porter pendant ses entraînements, stages et compétitions !

La Fédération a reversé l'intégralité des bénéfices de la vente de ces tee-shirts pour la lutte contre le cancer du sein.

ET DE NOMBREUSES ACTIONS EN DIRECTION DE LA MIXITÉ SAISON 2018-2019

- Édition du 5ème Calendrier National des manifestations en direction de la Mixité.
- Nombreux stages et événements sur le territoire national en direction de nos féminines (cf. calendrier fédéral des manifestations).
- En Savate Bâton Défense
  - Canne de combat
  - Savate boxe française
  - Savate forme
- La Savate boxe française féminine portée par Rim Ridane est mise à l'honneur sur Canal sport club et TF1.

La pratique féminine continue à se développer

Augmentation de 1% de licenciés entre 2018 et août 2019. Les licences féminines passent de 41% au 31/08/2017 à 43% en août 2018.

Quelques chiffres…

Niveau national : Parité absolue au niveau du bureau fédéral depuis la dernière AG de septembre 2016 inscrivant ainsi la FFSbf&DA dans le respect de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014* pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Légende : *chiffres au 31/08/18 Sources fédérales avril 2019

% Inférieur à 25%	% Compris entre 25% et 45%	% Supérieur à 45%

ÉLUS	F	H
Élu(e)s Comité directeur	50%	50%
Élu(e)s Bureau	43%	57%
Président(e)s de ligue	13%	87%
Secrétaires de ligue	50%	50%
Trésorier(e)s de ligue*	29%	71%
Président(e)s de CD*	73%	27%

PERSONNELS	F	H
Personnel fédéral	71%	29%
Cadres Techniques	18%	82%

SPORTIFS	F	H
SHN	45%	55%
Licencié(e)s	43%	57%

OFFICIEL(LE)S D'ARBITRAGES	F	H
Officiel(le)s d'arbitrages	44%	56%
Jeunes Officiel(le)s d'arbitrages	48%	52%

DIPLOMES PROFESSIONNELS	F	H
CQP	24%	76%
BPJEPS	19%	81%

Responsable de la commission

Stéphane MUNOZ

COMMISSION NATIONALE JEUNES

RÉUNION DE LA COMMISSION ET TEMPS FORT :

1 réunion plénière, 30 septembre 2018 à Paris avec les responsables Ligue Jeunes

1 réunion de travail en visioconférence le 6 mars 2019

1 stage Jeunes Officiels/Jeunes Dirigeants, du 20 au 25 octobre 2018 à Toulouse

1 stage d'été du 7 au 12 juillet 2019 à Boulouris

Championnat de France Jeunes Juin 2019 à Boulogne sur Mer

Championnat du Monde Jeunes du 25 au 28 juillet 2019 à Budapest

TROPHÉE AFCAM

Cette saison, c'est Noa ROUSSY, jeune déléguée officielle nationale qui a été recomposée par l'AFCAM.

TROPHÉES AFCAM

STAGE D'ÉTÉ :

Un stage été à Boulouris, du 8 au 13 juillet 2018, 30 stagiaires et 4 encadrants

Pour 2019, le stage jeune est reconduit à Boulouris du 7 au 12 juillet, 40 jeunes, 4 cadres

BILAN DU STAGE JEUNES OFFICIELS ET JEUNES DIRIGEANTS :

Du samedi 20 au jeudi 25 octobre 2018 au CREPS de Toulouse (31)

1 directeur de stage, 6 cadres (dont un stagiaire)

43 jeunes : 22 filles, 21 Garçons (7 Ile de France, 10 Nouvelle Aquitaine, 5 Auvergne Rhône Alpes, 6 Bourgogne Franche Comté, 5 Hauts de France, 6 PACA, 1 Occitanie, 1 Normandie, 2 Bretagne)

Pour 2019 le stage aura lieu du 19 au 24 octobre, l'implantation est en cours

TOUR DE ZONE 2019

Découpage des zones suite à la réforme territoriale :

ZONE 1 : IDF :

ZONE 2 : BOURGOGNE FRANCHE COMTE – GRAND EST – HTS DE France :

ZONE 3 : AUVERGNE RHONE ALPES – CORSE – PACA :

ZONE 4 : NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE :

ZONE 5 : BRETAGNE – NORMANDIE – PAYS DE LOIRE – CENTRE VAL DE LOIRE :

ZONE 6 : DOM

La zone 6 est accueillie à tour de rôle par les autres zones, la zone 2 cette saison

Pour cette saison : enveloppe fédérale 2100 euros par Compétition de Zone

Zone 1 : Sélection IDF

Zone 2 : le 1er Juin, Belleville sur Meuse (55)

Zone 3 : le 30 mars à Oraison (04)

Zone 4 : le 30 mars 2018 à Port la Nouvelle (11)

Zone 5 : le 31 mars à Saint Jean de Braye (45)

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES 2018 ET CHAMPIONNAT DU MONDE 2019 :

2018 : Regroupement préalable du 27 au 29 Juin 2018 à l'INSEP (Paris)

Championnat d'Europe du 30 juin au 1er juillet 2018, à Loverval, Belgique

RÉSULTATS :

inscrits	poids	OR		ARGENT		BRONZE		BRONZE	
Inscrits		**Masculins**							
	-48	non attribué							
	48-52	non attribué							
3	52-56	PRUVOST Kilian	FRANCE	BAUDOUX ALEXIS	BELGIQUE	GOTTI DAVIDE	ITALIE		
4	56-60	SOUKOUNA Aboubakar	FRANCE	KOS MATEJ	CROATIE	GALLEANO DAVIDE	ITALIE	MATOVIC VUKASIN	SE
6	60-65	CHOULOT Mel	FRANCE	GUSA ALEKSA	SERBIE	DEQUECKER VADIM	BELGIQUE	SEVER MAK INDRA	CR
7	65-70	TEISSEIRE Vincent	FRANCE	VAGIC JOVAN	SERBIE	ASKOLA JERE	FINLANDE	DI BELLA MATTEO	ITA
3	70-75	GARCIA Iden	FRANCE	RAKIC NIKOLA	SERBIE	ROCHEZ MARQUEZ OSC	ESPAGNE		
3	75-80	MAHAMOUD Gouled	FRANCE	KUUSISTO KRISTER	FINLANDE	TUBINO ROBERTO	ITALIE		
3	80-85	JOUAN Mathieu	FRANCE	ANIMER MEDHI	BELGIQUE	VUKOVIC BORNA	CROATIE		
3	+85	ROLLANDO Evann	FRANCE	BINGULA MATIJA	CROATIE	TYMOSHEVKYI SERHII	UKRAINE		
Inscrits		**Féminins**							
2	-48	VERY Flora	FRANCE	NOIRHOMME Maurine	BELGIQUE				
5	48-52	DUTRANNOY Morgane	BELGIQUE	DE VIVEIROS Lisa	PORTUGAL	ROCHE Elise	FRANCE	BEHRAMAJ ENITA	SE
4	52-56	VERGNE Lucile	FRANCE	CAROLI AURORA	ITALIE	GASPERT TAMARA	CROATIE	ZAHRASTNIK LEA	SL
5	56-60	BAILLEUL Gabrielle	FRANCE	OBRADOVIC ANJA	SERBIE	CICCOTOSTO SARA	ITALIE	BORDO ANISSA	BE
0	60-65	non attribué							
2	65-70	CAKAR Sumeyye	FRANCE	KOLAR EVA	SLOVENIE				
4	+70	MITTELMAN Mara	FRANCE	JUVONEN VILJA	FINLANDE	DEBAISIEUX JADE	BELGIQUE	GRM LARA	SL

Coupe d'Europe assaut jeunes - Loverval, Belgique - Juin 2018

Inscrits							
		Masculins					
2	-45	BONNET ARTHUR	BELGIQUE	FORGO ZALAN	HONGRIE		
3	48-52	JOVANOV Petar	SERBIE	REFLA SAMUEL	BELGIQUE	MESZAROS MATYAS	HONGRIE

2019 : Championnat du Monde Jeune du 25 au 28 juillet 2019 à Budapest

CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES – MINIMES ET CADETS

8 et 9 juin 2019 à Boulogne sur Mer (62)

171 inscrits, 34 minimes filles, 55 minimes garçons, 34 cadettes, 48 cadets, 36 titres de champion et championne décernés.

Responsable de la commission

Isabelle COQUIARD

COMMISSION NATIONALE MIXTE UNSS

La commission s'est réunie le 19 juin 2018 au Siège de l'UNSS, pour 2019, réunion el 21 juin.

BILAN GÉNÉRAL

Sur le plan statistique des données chiffrées de l'année scolaire 2016-2017, l'effectif national des licenciés en SAVATE BOXE FRANCAISE est de 6732 pratiquants contre 5014 en 2015-2016. Depuis 2009, le nombre est à la hausse. Cela place l'activité au 35ème rang sur 92 des activités pratiquées à l'UNSS.

La SAVATE BOXE FRANCAISE est encadrée par 456 animateurs d'AS dont 109 animatrices

Dans le groupe « Sports de Combat », la SAVATE se positionne dorénavant en première position devant le judo et la lutte. La courbe des pratiquants est en hausse depuis 2009.

Quant aux Jeunes Officiels, la savate a enregistré 1334 certifications dont 287 de niveau académique et 41 de niveau national. Son taux de formation est de 19,82%.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2019

Du 14 au 16 mai 2019 à Armentières (59) - Organisateur : Service régional Hauts de France

192 jeunes compétiteurs, 48 jeunes officiels, 48 équipes présentes, 252 rencontres, 6 enceintes

Responsable de la commission

Guillaume LIVONNEN

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS

COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL

La commission évènements s'est donnée pour objectif cette saison, de faire partie intégrante des divers évènements organisés par la FFSBF&DA, et des divers évènements organisés en province par des organisateurs privés, pour être présente le jour de l'événement, afin de venir en aide pour l'organisation, mais aussi pour assurer la transmission des valeurs fondamentales de notre discipline.

Pour les évènements organisés par la FFSBF&DA, la commission s'est mise à disposition pour la préparation en amont et l'organisation le jour J.

La commission a été présente sur les Finales Europe Combat au Cirque d'Hiver Bouglione, les finales Elite A à Coubertin et le Championnat de France Assaut à la Halle Carpentier.

EUROPE 2018 - CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE

ELITE A 2019 - STADE COUBERTIN

Quant aux évènements organisés en Province, aucune demande d'organisateur n'a été faite. Nous pensons que notre communication pour l'accompagnement a été trop faible, nous envisageons de l'enrichir pour la saison prochaine.

Nous avions abordé lors de notre dernière réunion, de créer des fiches (prêtes à l'emploi), pour proposer divers outils supports auxquels l'organisateur aurait accès afin de ne rien laisser au hasard. Dans le but de faciliter et d'encourager l'organisation d'évènements.

Un premier tableau global a été réalisé, qui pourra également servir de Procès-Verbal comme bilan pour l'organisateur.

Un travail sur la communication est en cours, afin de proposer aux organisateurs les divers supports de communication pouvant être utilisés.

Responsable de la commission

Sarah TRIBOU

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le principal objectif de la Fédération Française est actuellement d'accompagner la Fédération Internationale (FISav) dans sa reconnaissance par le Comité Olympique International (CIO). Cette reconnaissance est devenue cruciale.

La FISav s'est engagée à déposer le dossier de reconnaissance en 2019. Pour rappel, le CIO ne reconnait pas un sport mais une fédération internationale représentant ce sport.

LES ATOUTS DE LA SAVATE SONT :

- Une seule fédération internationale dans le monde pour la Savate (créée en 1985),
- Des championnats du monde (adultes, jeunes), et des championnats continentaux sur 4 continents en 2018 : Europe, Afrique, Amérique, Asie,
- Un sport ouvert à tous (enfants, adultes hommes et femmes)
- Des assemblées générales tous les ans… Des commissions qui existent et qui travaillent : athlète, féminine, jeune, handicap, coach, compétition, arbitrage, Canne de combat, médicale, éthique, respect de l'environnement….
- La Savate est un sport respectueux dans de nombreux domaines,

LES POINTS FAIBLES SONT :

- Un manque de visibilité :
    - Pas assez de Savate à la télévision, à la radio,
    - Pas assez de connexion sur les réseaux sociaux,
- De nombreux membres du CIO (ils voteront la reconnaissance) ne connaissent pas (ou très peu) le sport Savate,
- Présence irrégulière de nombreux pays lors des compétitions internationales,
- Beaucoup de sports concurrents,
- Il manque une compétition mixte : une compétition associant hommes et femmes est actuellement souhaitée par le CIO.

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL:

La Fédération Française, consciente des manques, a travaillé cette saison,

En continuant le travail de développement de la Savate :

- Par l'organisation du stage international de Boulouris, nécessitant beaucoup d'énergie et de compétence de la Fédération Française,
- Par l'accompagnement et le soutien à l'organisation de compétitions internationales, surtout hors d'Europe afin de montrer la présence de la Savate dans le monde entier :
    - Championnat du monde en Tunisie (2019),
    - Championnat d'Afrique : au Sénégal (2018), à l'Ile Maurice (2019), permettant à de nouveaux pays d'être présents,
    - Championnat d'Europe : en Italie (2019), en Grèce (2020), en Azerbaïdjan (2021), La Confédération européenne présidée par Rodolphe REDON rassemble presque tous les pays d'Europe,

- Championnat d'Asie : en Corée (2019), la Savate se développe rapidement en Asie,
- Championnat d'Amérique : au Mexique (2018), candidat aussi pour 2019. La Savate a été reconnue par le gouvernement colombien en 2018, elle est présente maintenant dans les grands pays de ce continent. Un frein au développement à cause des distances est le déplacement, et le grand nombre d'Iles (Caraïbes) où il est difficile d'implanter la Savate. Pour information, des échanges se font actuellement entre le Canada et la Guadeloupe,

STAGE INTERNATIONAL 2018 - CREPS DE BOULOURIS ST RAPHAEL

LES INNOVATIONS ET PERSPECTIVES:

La Fédération Française, par la volonté de notre président, est à l'origine de la création du Groupement de la Francophonie en Savate, dont un des objectifs est la présence de la Savate aux jeux de la Francophonie,

Les organisateurs des Masterships (festival des arts martiaux tous les 2 ans en Corée) ont souhaité la présence de la Savate en septembre 2019. C'est un des effets du travail effectué par la Fédération Française en Asie. Permettant à la FISav d'augmenter le nombre d'adhésions. De nombreux pays souhaitent des stages (Vietnam, Philippines, Singapour, Taïwan…) sollicitant la Fédération Française. Il est aujourd'hui impossible de répondre à toutes les demandes.

Par la création des clips de présentation de la Savate, autorisant la FISav de les traduire en anglais pour les offrir aux membres du CIO.

LA SAVATE AUX JEUX OLYMPIQUES ? … PAS ENCORE !

Le dossier de reconnaissance de la FISav sera déposé prochainement. Si le dossier est admissible (étude faite par une commission du CIO), il sera soumis au vote du CIO, ce qui prendra plusieurs mois.

Si le dossier n'est pas admissible, nous aurons à travailler sur les remarques faites par la commission d'admissibilité (cela prendra du temps).

Si la FISav obtient la reconnaissance, ce sera une grande réussite pour la Fédération Française (la maison mère). Cela permettra à de nombreuses fédérations de Savate d'obtenir des financements de la part de leur gouvernement, pour se développer nationalement, et participer aux compétitions internationales.

Selon l'information donnée lors de la convention annuelle de GAISF (Australie, Brisbane, mai 2019), les World Combat Games 2021 se feront au Kazakhstan (probablement en mai, mais le mois n'est pas encore certain). Selon la réglementation actuelle, les championnats du monde 2019 (combat) seront qualificatifs pour les athlètes.

Chaque action (de tous) compte pour la reconnaissance par le CIO. Grâce à la détermination de tous les élus de la Fédération Française, nous partagerons cette récompense, avec tous les pratiquants de Savate dans le monde entier.

Responsable de la commission

Gilles LE DUIGOU

Trophée Sport et Management 2019

Championnats du Monde Assaut 2018 - Plovdiv (BULGARIE)

Championnats d'Europe Combat 2018 - Pamiers (FRANCE)

PÔLE FRANCE

Stage de Détection 2019 - Collectif Avenir 2024

Spécialisation Fédérale

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION TECHNIQUE FÉDÉRALE

QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

L'État et le mouvement sportif accompagnés des partenaires (collectivités territoriales et entreprises) ont engagé une réflexion sur la Gouvernance du sport. Cette réforme a pour volonté de répondre plus efficacement aux enjeux socioéconomiques de demain au regard de l'objectif de Paris 2024 et de son héritage. Un ensemble de changement sont à prévoir dans les années à venir.

D'autre part, la réorganisation des services de l'État se poursuit dans le cadre de la réforme territoriale.

En 2019, nous devrions voir la mise en place d'une agence nationale du sport qui aura deux axes de travail, le haut niveau et le développement des pratiques pour tous. Le CNDS devrait être positionné au sein de cette agence.

Parallèlement, une réforme de la fonction publique devrait voir le jour avec un impact sur les Conseillers Techniques Sportifs placés auprès des fédérations.

En résumé nous sommes dans une phase d'attente et de clarifications de l'organisation du sport en France, du rôle de tous les acteurs et de leur périmètre d'intervention.

Au regard de ces grands changements, j'ai quelques inquiétudes sur notre avenir et sur le soutien apporté par l'État en terme financier et humain. Il me semble important que la fédération s'engage rapidement dans une réflexion pour se préparer à ces évolutions.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET CTS 2018

Depuis plusieurs années, l'État soutient la Fédération Française de Savate boxe française et Disciplines Associées pour qu'elle puisse mener un ensemble de projets. Chaque année, une convention d'objectifs est signée entre la Fédération et le Ministère des sports. Elle définit les moyens humains et financiers accordés pour une année civile. Les actions engagées sont évaluées régulièrement. Le Ministère vérifie la cohérence et la pertinence des différents projets d'une année sur l'autre ainsi que la réussite des objectifs fixés à travers des indicateurs préétablis.

Deux types d'indicateurs :

- Indicateurs obligatoires
- Indicateurs partagés

À ce jour nous avons une aide qui correspond à environ 24% de notre budget global et une masse salariale correspondante à 10 équivalents temps plein de cadres techniques d'État. Mais nous sommes en sureffectif d'un ETP.

Pour cette année, l'administration a souhaité avoir une approche différente pour obtenir des moyens financiers dans le cadre de la convention d'objectif. Les demandes se sont faites en deux phases:

1. La convention pluriannuelle d'objectifs qui concerne le développement de la pratique pour tous et la formation professionnelle et bénévole

En 2018, le ministère a souhaité que chaque fédération réalise un projet de développement fédéral pour l'olympiade. Des consignes précisent ont été données. Pour le réaliser, je me suis appuyé sur les orientations institutionnelles, le projet fédéral, notre niveau de structuration en suivant le calendrier qui m'était imposé (très court).

Ce projet de développement fédéral s'appuie sur plusieurs axes. Il est décliné en plusieurs actions.

Axe 1 : Le développement de la pratique pour tous, la dimension sociale et éducative du sport

Axe 2 : La structuration et l'accompagnement vers la professionnalisation

Axe 3 : L'accompagnement du développement international et sa structuration

Un axe transversal : La formation au service de tous nos acteurs pour optimiser leurs compétences

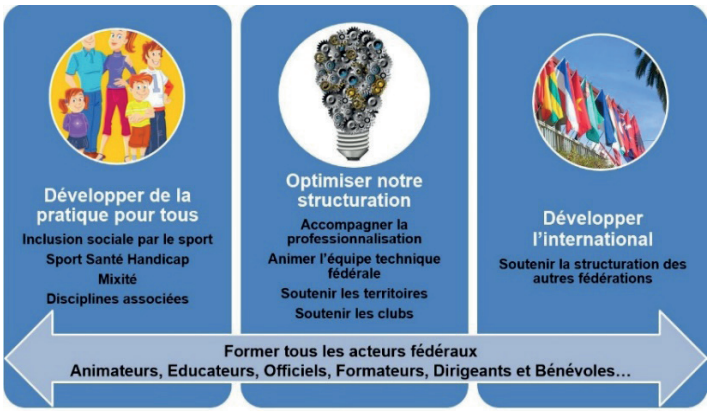

Le projet que j'ai présenté a été validé par le bureau et le comité fédéral en février 2018. Celui-ci a été déposé au ministère à la date demandée (15 mars 2018 pour qu'il soit instruit par celui-ci). Le processus décisionnel a été long et nous avons signé la CPO début juillet. Cela nous a laissé très peu de temps pour le mettre en œuvre sur l'année civile 2018, ce que nous pouvons regretter. Malheureusement certaines actions n'ont pu être réalisées.

2. La convention annuelle d'objectifs qui concerne le développement du haut niveau et de l'accompagnement sanitaire des SHN et des EQF

Ce travail s'inscrit dans une démarche plus traditionnelle. Elle s'appuie sur le Plan de Performance fédérale validé par le ministère en 2017. Plusieurs axes sont identifiés :

Axe 1 : Le programme de préparation des EQF, les compétitions de référence (Combat et Assaut), le suivi-socio professionnel

Axe 2 : Les programmes de préparation des sportifs de haut niveau ou en devenir désireux de s'engager dans la voie de l'excellence (Pôle France et Dispositif d'accompagnement individualisé)

Axe 3 : Le programme d'accompagnement sanitaire des EQF et le suivi médical réglementaire

BILAN 2018

Au-delà du formalisme imposé par le ministère, la Direction Technique Nationale poursuit son travail en mettant en œuvre un ensemble d'actions pour favoriser le développement et la promotion de l'ensemble de nos disciplines tout en répondant aux orientations institutionnelles. Nous contribuons à la structuration de la Fédération. Et dans la mesure du possible, la Direction Technique Nationale répond aux sollicitations très variées des clubs, des départements et des ligues.

Ce travail complexe mêle différents secteurs de la Fédération. Tous les projets menés sont validés en amont par le bureau et le comité directeur fédéral. La plus part des projets s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectif. Mais compte tenu du travail important qui est réalisé, Il est difficile de dresser une liste exhaustive de toutes les actions. Toutefois, voici quelques exemples :

DÉMARCHE STRUCTURANTE :

Poursuite de la mise en place des « Labels clubs » après avoir simplifié les critères d'accessibilité aux labels, le nombre de clubs labellisés est en progression.

Maintien du dispositif « Pack création clubs » cette dotation d'équipement facilite la création de nouveaux clubs.

Amélioration de la structuration « Signature des conventions des ETR » cette démarche renforce le positionnement des ligues auprès des institutions. Les ligues s'organisent autour de leur projet régional. Ce travail doit se poursuivre et je reste à la disposition des ligues pour les aider dans cette démarche.

Poursuite du travail dans le cadre du « Plan citoyen » : Nous poursuivons le déploiement du dispositif « URBAN SAVATE TOUR » afin que toutes ligues soient dotées de l'outil « parc savate aventure » (structure gonflable) pour mettre en œuvre des actions en direction des QPV mais aussi vers d'autres publics. Ce dispositif s'appuie sur la logique du club itinérant.

OUTIL PÉDAGOGIQUE :

- Diffusion des documents pédagogiques en direction des enseignants pour renforcer la passerelle école/club en s'appuyant sur deux documents fédéraux :
    - En route pour la Savate
    - En route pour la canne
- En projet un document plus spécifique sur la Savate forme est prévu

OUTILS PROMOTIONNELS :

1. Réalisation de Clips : un ensemble de supports vidéo a été réalisé avec la société SEPTIEMETAGE pour promouvoir la Savate boxe française et nos disciplines associées. L'ensemble de ces documents ont été traduits en langue des signes et distribué à l'ensemble des structures affiliées pour favoriser la promotion locale. 12 documents ont été réalisés.
2. Poursuite des Partenariats : Nous soutenons des projets qui peuvent s'inscrire dans le cadre des partenariats signés avec la Fédération (Fédération des clubs de la défense, HEC, milieu carcéral, UNSS, FFSU…) Nous pouvons constater que notre engagement avec les fédérations « scolaire et universitaire » contribue au rayonnement de nos disciplines. À ce jour, la Savate est le sport de combat numéro 1 au sein des associations sportives UNSS. Les championnats de France UNSS et FFSU sont des compétions appréciées. D'autre part, nous soutenons des projets locaux spécifiques à la demande de conseillers pédagogiques EPS du 1er degré ou professeur d'EPS.
3. Amélioration des Diagnostics : L'état des lieux se poursuit en recensant les actions réalisées sur le territoire dans les différents secteurs (mixité, Sport Santé, Sport Handicap…). Un système d'automatisation du recensement serait

intéressant à imaginer pour avoir l'ensemble des données et ainsi les mutualiser.

4. Poursuite du travail dans le cadre du Plan de féminisation : Depuis 2013, la Direction Technique Nationale mène un ensemble d'actions pour favoriser la mixité et soutenir les femmes dirigeantes et ainsi faciliter l'accession aux responsabilités. En 2018, nous n'avons pas organisé de séminaire sur cette thématique. Toutefois nous avons participé à des actions institutionnelles ou des actions organisées par d'autres fédérations.
5. Travail sur le dossier « Sport santé » : Nous avons finalisé le document « MEDICOSPORT » du CNOSF qui a été édité en novembre 2018 (que vous pouvez télécharger sur le site du CNOSF).
6. D'autre part nous poursuivons la collaboration avec le CHU de Nantes. La savate est présente dans deux services. Les médecins apprécient notre engagement. Je suis en vielle sur d'autres projets qui apparaissent dans les territoires. Ce travail se fait en lien avec la commission sport santé.
7. Savate aménagée : Nous contribuons à la mise en œuvre de projet en collaboration avec la commission pour favoriser la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
8. Stage jeunes officiels et jeunes dirigeants : 40 jeunes de toutes la France sont venus se perfectionner dans les fonctions d'officiels et de dirigeants. Il a eu lieu au CREPS de Toulouse, première semaine des vacances de Toussaint. Nous a travaillons en étroite collaboration avec la CNJ pour mettre en œuvre cette action inscrite dans la convention d'objectifs.

EN CONCLUSION :

Le développement des pratiques est un champ trés diversifié qui demande une veille permanente sur les évolutions sociétales dans un environnement socioéconomiques très complexe.

De multiples acteurs externes travaillent dans ce domaine et il me semble important d'anticiper les changements. D'autre part, la démultiplication des actions menées dans les territoires est une richesse pour notre fédération, nous devons les mutualiser, les partager pour progresser collectivement. Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'investissent au quotidien dans des projets locaux de développement qui valorise nos disciplines et contribuent à la transmission de nos valeurs.

ACTION 2 : DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'année 2018, nous a permis de conserver notre place de leader au niveau international. Les équipes de France, dans toutes les catégories et disciplines ont obtenu les résultats attendus. Nous pouvons féliciter nos sportifs et nos sportives qui ont su répondre présent lors des compétitions de référence. Les moyens attribués par l'Etat nous permettent de regrouper les sportifs sélectionnés pour préparer les compétitions de référence (Monde et Europe) dans de bonnes conditions. Pour rappel, la Fédération bénéficie de la reconnaissance de « sport haut niveau ». C'est une chance pour nos sportives et nos sportifs qui peuvent prétendre à une inscription sur une liste ministérielle et bénéficier des dispositifs institutionnels. A ce titre, ils reçoivent des aides personnalisées au regard de leur performance et de leur situation personnelle. La fédération complète cette aide par une prime à la performance.

Ce travail ne peut pas se faire seul, donc j'associe chaleureusement Richard, Jérôme, Fathi, Christophe, Victor, Nancy, Valérie et Hubert qui contribuent à la réussite des projets sportifs de nos équipes et qui mènent toutes les actions identifiées dans le Plan de performance fédéral. Je rappelle que tous nos sportifs et nos sportives inscrit sur une liste bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel depuis de nombreuses années. Nous sommes vigilants pour qu'ils puissent préparer leur insertion professionnelle. Nous avons de nombreux exemples très positifs qui nous encouragent à poursuivre ce travail. Pour la deuxième année consécutive, nous avons un sportif qui a été récompensé dans le cadre des trophées sport et management pour la meilleure reconversion. Jonathan Bonnet a succédé à Marlène Cieslik. Je tiens a souligné qu'Alvyn Gobardhan a été nominé deux années de suite. Nous pouvons les féliciter.

LES TEMPS FORTS DE LA SAISON SPORTIVE 2018 :

- Championnat d'Europe séniors/juniors à Pamiers en France (Tournoi qualificatif), Finales à Paris et Pamiers
- Championnat du Monde Assaut séniors à Plovdiv en Bulgarie
- Championnat du monde des – 18 ans à Loverval en Belgique
- Soirée des champions à l'INSEP
- Quelques sportifs et sportives titrés de l'année se sont rendus à l'INSEP pour la soirée des champions.

- Championnat du monde de canne à Plovdiv en Bulgarie

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEDAILLÉS INTERNATIONAUX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FFSAVATE
Du 01/11/2018 au 31/10/2019
HAUTS DE FRANCE
EL : 2 / CN : 5 / ES : 1
NORMANDIE
CN : 1
IDF
EL : 8 / SE : 3 / CN : 16 / RE : 2 /ES : 4
GRAND EST
EL : 4 / SE : 1 / ES : 1 / REC : 1
BRETAGNE
EL : 1 / CN : 1 / ES : 2
PAYS DE LA LOIRE
EL : 1 / CN : 2
CENTRE VAL DE LOIRE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
EL : 1 / ES : 1
EL : Elite
SE : Senior
CN : Collectifs Nationaux
RE : Relève
ES : Espoirs
REC : Reconversion
NOUVELLE-AQUITAINE
EL : 1 / SE : 1 / CN : 1
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
EL : 3 / SE : 1 / CN : 4 / ES : 4
OCCITANIE
EL : 6 / SE : 1 / CN : 2 / RE : 1 / ES : 3
PACA
SE : 1 / CN : 3 / RE : 1 / ES : 1
CORSE
GUYANE
ILE DE LA REUNION
SE : 1 / CN : 2
GUADELOUPE
MARTINIQUE
EL : 1 / CN : 1

Au-delà des performances obtenues lors de cette saison dans les compétitions de référence, la Direction Technique National s'est engagée dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour préparer l'avenir.

STRUCTURES DE HAUT NIVEAU :

Deux dispositifs sont au service de la performance :

- **Le pôle France de Toulouse :**

Basé sur le CREPS de Toulouse, cette structure de haut niveau accueille 14 athlètes (G et F) qui bénéficient des services de l'établissement. Ils sont présents sur le site de façon permanente et peuvent mener leur double projet (sportif et socio professionnel) Richard Aguenihnaï coordonne le pôle et il est secondé par Christophe Neuville.

Ce pôle existe depuis 20 ans, les deux entraîneurs en lien avec le CREPS pilote activement avec succès cette structure. Je tiens à remercier Eric Journaux, le directeur de l'établissement qui nous apporte un soutien sans faille depuis de nombreuses années. A l'initiative de Richard, nous avons fêté les 20 ans du pôle, une occasion de retrouver les anciens sportifs mais aussi les anciens cadres techniques de la fédération et les anciens directeurs de l'établissement. Un moment de convivialité très apprécié.

- **2018 a été le lancement du Dispositif d'accompagnement individualisé :**

Cette structure ouverte accompagne des athlètes volontaires à fort potentiel qui veulent s'engager dans un projet de haut niveau. Il leur permet de rester dans leur environnement familial et professionnel tout en menant un projet de haut niveau. Nous avons développé une application avec la société Optitrainer afin de favoriser la programmation des entraînements en lien avec les entraineurs de clubs. En 2018, 10 sportifs et sportives ont bénéficié de ce dispositif. Jérôme Huon coordonne le DAI et il est secondé par Wendy Faure.

PLAN DE DÉTECTION

Dans la cadre du Plan de Performance Fédéral, la direction technique nationale a mis en place un dispositif de détection pour les cadets et les minimes :

Collectif Horizon 2020 (cadets et cadettes) sous la responsabilité de Richard Aguenihnaï

Deux stages nationaux :

- Un avant la compétition de référence des cadets
- Un autre lors des vacances de Toussaint au CREPS de Toulouse (au vu des résultats des championnats de France)

Collectif Avenir 2024 (minimes G et F) sous la responsabilité de Fathi Mira

Plusieurs actions ont eu lieu :

- Stage national au CDFAS (au vu des résultats du championnat de France)
- Stage ligue de la Réunion
- stage ligue de Martinique,
- Stage ligue de Guadeloupe
- Stage ligue du Grand Est.

ACTION 3
PRÉVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS

SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR)

Les sportifs de haut niveau sont soumis à la surveillance médicale réglementaire obligatoire. Seuls les sportifs (ves) qui ont fait les examens médicaux peuvent prétendre à être inscrits sur une liste de haut niveau, collectifs nationaux ou espoirs. Je rappelle que c'est une obligation de répondre à cette exigence. Les sportifs inscrits sur les trois listes sont concernés.

- Liste des sportifs de haut niveau (3 catégories : Elite, Senior, Relève)
- Liste collectifs nationaux
- Listes espoirs

À ce jour, notre taux de suivi est le suivant :

Liste des SHN : 94% réalisé et 6% non réalisé (ce qui correspond à un arrêt d'activité temporaire ou définitive)

Liste CT et Espoirs : 86% réalisé et 15% non réalisé (ce qui correspond à des problèmes liés aux prises de RDV ou à de la négligence)

Globalement notre taux de suivi est bon et correspondent à la réalité.

Quelques constats : ces chiffres sont positifs au vu des difficultés à obtenir des rendez-vous avec des spécialistes dans un délai très court. D'autre part l'interruption momentanée de compétition, n'incite pas nos sportifs à s'engager dans ce suivi. Toutefois, nous devons nous approcher des 100%. Le Docteur Marianne Groc assure le suivi des dossiers en lien avec Virginie (secrétariat médical). Je les remercie pour ce travail au quotidien.

ENCADREMENT MÉDICAL DES ÉQUIPES DE FRANCE :

La présence d'un encadrement médical ou para médical est nécessaire lors de nos stages et de nos compétitions. Nos moyens financiers dans ce domaine sont limités.

L'équipe médicale est composée :

- De Marie-Pierre Maziére, médecin
- De deux kinésithérapeutes, Jean Luc Huon et Alban Dussouchet.

Cette équipe de professionnels participe à la préparation de nos EQF pour les compétitions de référence et aux actions préventives dans le cadre de leur mission. Ils sont appréciés par nos sportives et sportifs. Ils apportent beaucoup de sérénité dans les moments de forte intensité sportive, merci à eux.

ACTION 4 :
ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, PROFESSIONNALISATION ET FORMATION

Notre architecture des formations fédérales est positionnée pour permettre des parcours individualisés et faciliter l'accès aux qualifications professionnelles. La Savate boxe française dispose d'un ensemble de qualifications professionnelles qui correspondent à des métiers. Les certifications professionnelles permettent de travailler dans le champ du sport. Merci à Victor et Nancy qui œuvrent sur ce dossier complexe. J'associe aussi Christophe Neuville qui a piloté le BPJEPS « Activité de la Savate » à Toulouse. Merci à l'ensemble des collègues CTS ou éducateurs sportifs qui sont intervenus dans une formation.

La formation est un enjeu majeur pour la Fédération, elle doit nous permettre de répondre à nos besoins pour développer de nouvelles compétences et ainsi préparer nos animateurs, nos éducateurs et nos entraineurs aux enjeux de demain afin de les professionnaliser. Ce secteur est transversal à tous les autres.

Notre organisme de formation commence progressivement à se structurer. Toutefois les évolutions annoncées dans le champ de la formation professionnelle vont nous inciter à appréhender ce dossier d'une autre manière. Il va devenir urgent d'avoir une nouvelle approche pour optimiser ce secteur.

La mise en œuvre des CQP se poursuit dans les régions sous la responsabilité des CTL et permet de renforcer la structuration de nos clubs. La direction technique vérifie cette mise en œuvre et travaille en lien avec les partenaires sociaux et le ministère. Nous travaillons actuellement sur le renouvellement de nos CQP.

D'autre part, nous travaillons aussi activement sur le dossier sport santé pour que nous puissions répondre à la demande institutionnelle et aux attentes de patients qui seraient susceptibles de pratiquer la Savate ou d'autres disciplines associées.

En complément, nos spécialisations permettent de proposer aux titulaires de qualifications professionnelles des compétences spécifiques au regard des différents publics. Ces cursus spécifiques sont appréciés. Les intervenants de qualité proposent des contenus pédagogiques très appréciés par les stagiaires.

En conclusion : La formation n'est pas une finalité mais bien un outil au service des besoins et des enjeux fédéraux. Elle permet de développer des compétences reconnues et certifiées qui sont nécessaires pour accéder à un emploi dans notre champ disciplinaire. Concernant l'emploi, je suis convaincu que c'est un axe qui doit être abordé rapidement pour renforcer et stabiliser notre structuration sur les prochaines années.

QUELQUES CHIFFRES

Les GAT

- GAT SBF 1° 177
- GAT SBF 2° 1
- GA SBD 1° 9

Instructeur fédéral de Savate : 17

Les formations Jeunes Officiels

- Jeune Délégué Officiel 4
- Jeune Officiel National 15
- Jeune Officiel de Secteur 0
- Jeune Officiel de Ligue 72

Les moniteurs

- Canne de Combat et Bâton (CCB) 11
- Savate Bâton Défense (SBD) 26
- Savate Boxe Française (SBF) 191
- Savate Forme (SF) 18

Les spécialisations fédérales

- SFFO 8
- Préparation mentale 10
- Préparation Physique 10
- Public enfants 10
- Public handicapés 9
- Soins aux tireurs 10

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP)

Deux sessions en 2018 (+ la session de décembre 2017 validée en février 2018)

Juin et Décembre 334 CQP attribués

- boxe française 259
- canne de combat et bâton 17
- bâton défense 30
- savate forme 28

BPJEPS enregistrés : 32

BILAN DES FORMATIONS PAR LIGUE

	GA SBD					JEUNES OFFICIELS				MONITEURS				SPECIALISATIONS FEDERALES						
Ligue	1° Degré	2° Degré	GAT 1°	GAT 2	INSTRUCTEUR FEDERAL DE SAVATE	JDO	JOL	JOS	JON	CCB	SBD	SBF	SF	SFFO	PREPA MENTALE	PREPA PHYSIQUE	PUBLIC ENFANTS	PUBLIC HANDICAPE	SOINS AUX TIREURS	
Auvergne Rhône-Alpes			7								11	22	7							47
Bourgogne/Franche Comté			17									14								31
Bretagne			10				3					7								20
Centre Val-de-Loire							14					7	5							26
Grand-Est			8																	8
Hauts de France			12								5	12								29
IDF			38				18			11		62	4					9		142
National	8	0		1	17	4	15		15					8	10	10	10		10	108
Normandie			6									5								11
Nouvelle Aquitaine			1									18								19
Occitanie	1		28				3				2	20	2							56
Paca			29				8				8	24								69
Pays de Loire			13				8													21
La Réunion			8				3													11
	9	0	177	1	17	4	72	0	15	11	26	191	18	8	10	10	10	9	10	598

	GA SBD				JEUNES OFFICIELS				MONITEURS				SPECIALISATIONS FEDERALES					
Ligue	1° Degré	2° Degré	GAT 1°	INSTRUCTEUR FEDERAL DE SAVATE	JDO	JOL	JOS	JON	CCB	SBD	SBF	SF	SFFO	PREPA MENTALE	PREPA PHYSIQUE	PUBLIC ENFANTS	PUBLIC HANDICAPE	
Aquitaine			2							2	9							13
Auvergne/Rhône-Alpes			16	8						3	20	4						52
Bourgogne/Franche Comté			13															13
Bretagne			10								6							16
Franche-Comté											5							5
Hauts de France			9							1	3	3						16
IDF			24				18		6	3	79	6			11		13	160
Limousin										5								5
Lorraine			5															5
Midi-Pyrénées			14															14
National	2	2			6	26		17					17	8		11		89
Normandie			2							4	5							11
Occitanie	4					1					14	3						22
Paca			19	6		3					16							44
Pays de Loire			16															16
La Réunion											4							4
	6	2	130	14	6	30	18	17	6	18	161	16	17	8	11	11	13	508

EQUIPE TECHNIQUE FÉDÉRALE

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :

Chaque conseiller technique national ou entraîneur national participe à la vie fédérale en représentant le directeur technique national au sein des différentes commissions. À ce titre, ils participent aux réflexions engagées, apportent leur expertise et leur soutien à la mise en œuvre des projets. D'autre part, il mène les projets spécifiques indiqués dans leur lettre de missions. En ma qualité de DTN, j'ai participé à l'ensemble des réunions de Bureau, de comité directeur et à de nombreuses réunions de commissions sur l'ensemble de l'année 2018.

LES CADRES TECHNIQUES (DÉPARTEMENTS ET LIGUES) :

cette équipe est constituée de cadres (pour la plupart bénévoles) passionnés et compétents qui œuvrent sur leur territoire. La réforme territoriale a eu une incidence organisationnelle et nous a obligés à supprimer le niveau des secteurs. Les règlements fédéraux ont été modifiés. Les missions des cadres fédéraux s'appuient sur les directives de la direction technique nationale en lien avec le code des cadres techniques.

En 2018, un séminaire a été organisé sur Paris. Les 55 membres de l'ETF étaient présents pendant deux jours de travail intense. Cette année, le choix a été fait de travailler par atelier pour favoriser les échanges. 3 thèmes ont été proposés : La formation / Le développement / L'accession à l'excellence. Cette forme de travail a été l'occasion de mutualiser les différentes expériences et de favoriser les échanges entre tous les participants. Cette démarche a été globalement appréciée. Ce regroupement fût l'occasion de fêter le départ à la retraite de Maria MARIE qui a œuvré au sein de fédération depuis 1978 soit 41 ans de bon et loyaux services.

ETF 2018

D'autre part cette a été le lancement des actions de formation continue « Type master classe » en direction des entraîneurs de club dans les ligues avec l'objectif d'apporter de nouvelles compétences dans des domaines identifiés par le CTL de la ligue en lien avec la DTN: plusieurs actions ont eu lieu, elles ont été coordonnées par Jerôme Huon :

- ligue de Bretagne,
- ligue d'Ile de France,
- ligue Auvergne Rhône alpes

D'autre part, la Direction Technique Nationale a soutenu un séminaire des entraîneurs de canne (Jerome Huon, EN a fait une intervention sur le coaching et je suis venu clôturer ce stage). Une belle participation avec + de 40 personnes. Ce stage a été organisé par Céline Daul Méchouar, présidente du CNCCB. Une vraie réussite, nous pouvons féliciter Céline et son équipe pour ce travail qui va surement être reconduit en 2019.

VISITE DES LIGUES :

Le DTN s'est rendu :

- En Nouvelle Aquitaine pour rencontrer le président de la ligue et son équipe
- Dans les Pays de Loire pour rencontrer les élus de la ligue, le CROS, le conseil régional et la DRJSCS

D'autre part, je me suis déplacé :

- en Martinique avec le président de la fédération, Isabelle Coquiard (CNJ) et Guillaume Livonnen pour rencontrer le président de la ligue, le CTL et les institutionnels pour préparer le championnat de France Jeunes 2020
- en Guadeloupe avec le Président de la fédération pour rencontrer le président de la ligue et les institutionnels pour soutenir les projets locaux.

Je reste à la disposition des présidents ou des présidentes de ligue pour les accompagner dans la création de l'ETR et dans les projets qu'ils souhaitent mener.

CONCLUSION

Cette année 2018 a été très intense. De nouveaux projets ont vu le jour dans un contexte difficile au vu des évolutions annoncées. (Baisse des moyens CNDS, Gouvernance du sport, situation des CTS….) Toutefois, je souhaite rester optimiste :

- Nos équipes de France continuent de briller au plus haut niveau grâce aux belles performances sportives réalisées par nos athlètes. Nous pouvons les féliciter pour leur engagement ainsi que celui de leurs entraîneurs de clubs.
- De nombreux projets voient le jour au sein de nos clubs, nos départements et nos ligues pour permettre à nos disciplines de rayonner au niveau territorial dans tous les secteurs d'activité.
- Nous avons su répondre aux attentes institutionnelles, innover

J'observe que nous sommes de plus en plus sollicités pour partager notre savoir-faire, notre expertise et notre expérience. C'est une belle reconnaissance du travail accompli.

Toutefois je pense que nous devons être vigilant, la progression de nos licenciés en 2018 a été très importante bien au-delà de nos attentes. De nombreuses fédérations subissent des baisses pour cela Il est fondamental de s'interroger sur les raisons de ces fluctuations constatées dans nos clubs. Notre environnement est très concurrentiel. Il y a une porosité entre toutes les disciplines de combat et plus particulièrement en pieds poings. Il est nécessaire de créer les conditions d'une nouvelle dynamique pour l'avenir.

Nous pouvons faire le même constat sur la pratique compétitive, nos sportifs et nos sportives sont à la recherche de compétitions pour pouvoir s'exprimer. Nous devons innover pour proposer à nos athlètes de tous niveaux des projets sportifs attractifs.

Je tenais à mettre en avant l'engagement du personnel fédéral (Hélène, Guillaume, Angélique, Laura). Je souhaite remercier plus particulièrement Gisèle, Virginie et Vincent qui œuvrent avec professionnalisme sur les dossiers de la direction technique nationale et sur le soutien qu'il m'apporte au quotidien. C'est un vrai plaisir de travailler avec toute cette équipe.

Je remercie l'ensemble des cadres techniques de ligues et de départements et leurs dirigeants qui œuvrent sur leur territoire avec enthousiasme, passion et qui participent activement à la vie fédérale.

J'associe l'ensemble des cadres techniques d'État de la Direction Technique Nationale dans la réalisation des projets. Je les remercie pour leur engagement à mes côtés. Je me permets de rappeler que nous sommes tous des agents de l'État au service de la Savate, c'est une chance pour la Fédération. A titre personnel et en tant que DTN, mon engagement est total pour valoriser ou faire briller la Savate boxe française et ses disciplines associées dans toutes les instances institutionnelles.

Je remercie le Président de la fédération, M. Joël Dhumez, les membres du bureau, du comité directeur, les membres des commissions et les présidents de ligues ou de départements qui me font confiance.

Thierry MARDARGENT

Directeur Technique National

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'exercice 2018 a été marqué par les faits suivants :

- La création d'un séminaire d'enseignants de canne et bâton
- Des missions à l'étranger, essentiellement Iran et Sénégal
- Concernant les compétitions, les championnats assaut à Carpentier sur le week-end 31 mars/1er avril, notre participation aux Gay Games, les finales Europe au Cirque d'Hiver
- Concernant la communication, l'opération tee-shirts octobre rose qui a permis une aide de 1500 euros en faveur de la lutte contre le cancer, la poursuite de nos partenariats avec le CME, Hexagone Combat, Metal Boxe, Original Flocker, Rivat, Sportcom, Sportmag et la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'agence de voyages Touristra
- Une nouvelle formule de stage à Boulouris du 8 au 13 juillet, un grand stage « 4 en 1 », regroupant l'international, l'arbitrage, les jeunes et la canne
- La poursuite de l'activité organisme de formation, pour le BPJEPS, activité financièrement équilibrée, avec 4 sessions en 2018
- Création cellule performance et DAI (dispositif d'accompagnement individualisé)
- Mise en place d'une ristourne ou gratuité de la réaffiliation accordée aux clubs labellisés pour un montant global de 7491 euros
- Poursuite de l'engagement de services civiques au siège
- Départ à la retraite fin 2018 de Maria Marie
- Embauche de Vincent Saint Charles qui a travaillé toute l'année 2018 en binôme avec Maria Marie et qui depuis janvier est en poste unique de responsable compétitions, poste CDI
- Embauche de Laura Chambroy au poste d'assistante administrative, poste CDI

LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

- Acquisition de 2 rings Sportcom fin 2018, dont 1 à livrer en Martinique en 2019
- Co-financement avec le CNOSF, d'un magazine audiovisuel de 26 minutes, libre de droits, qui sera diffusé plusieurs fois à la télévision et qui est également utilisable par la fédération
- Divers aménagements au siège fédéral, réfection des sanitaires et installation et finalisation en juin de la climatisation
- Acquisition d'une cave dans l'immeuble du siège
- Le logiciel compétitions doit être opérationnel à la rentrée 2019/2020
- Boutique en ligne (nouveaux objets)

LA SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET DES FINANCEMENTS DE L'EXERCICE :

Les produits d'exploitation, c'est-à-dire hors les produits financiers et exceptionnels, ont baissé entre l'année 2017 et l'année 2018 de 7,04% soit 176 026 euros. Ceci est dû au fait que l'an passé, nous avions des recettes compétitions provenant de l'organisation à Levallois du KFWC pour 146 315 euros. Les recettes totales de l'exercice restent sensiblement les mêmes, les subventions étant très stables (ce ne sera peut-être pas toujours le cas…) de même que les recettes licences remarquablement stables également en valeur absolue avec une très faible baisse de 33 000 euros en 2018. Mais il faut prendre en compte l'augmentation de 2 euros et considérer attentivement la baisse du nombre de licenciés amorcée cette saison, puisqu'au 31 décembre 2018, nous enregistrions une baisse de 3 589 licences par rapport au 31 décembre 2017. Et cette baisse n'a pas été enrayée, au contraire, lors des derniers mois.

Le graphique ci-dessous indique les masses respectives de ces chapitres depuis 2012.

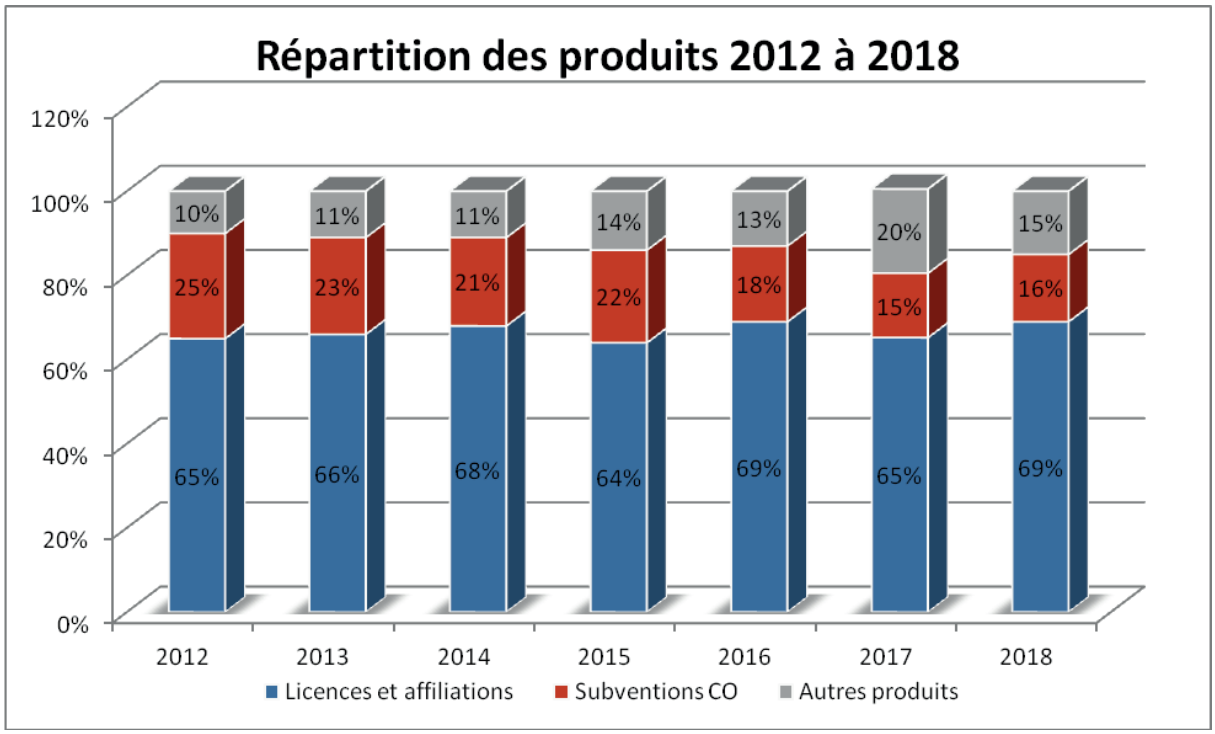

Comme nous pouvons le constater, nos ressources propres (en bleu et gris) continuent de représenter très sensiblement la majorité des ressources de notre structure, les subventions ministérielles (en rouge) étant restées très stables (quand d'autres fédérations les ont encore vues baisser). Autonomie financière, pour 2018 : 84%, ce qui reste quasi-constant par rapport à l'an dernier.

Les charges d'exploitation, c'est-à-dire hors charges financières et exceptionnelles, enregistrent une baisse entre 2017 et 2018 de 6,82 % soit 153 453 euros.

- Le graphique ci-dessous donne la répartition des charges d'exploitation au cours de l'exercice 2018 :

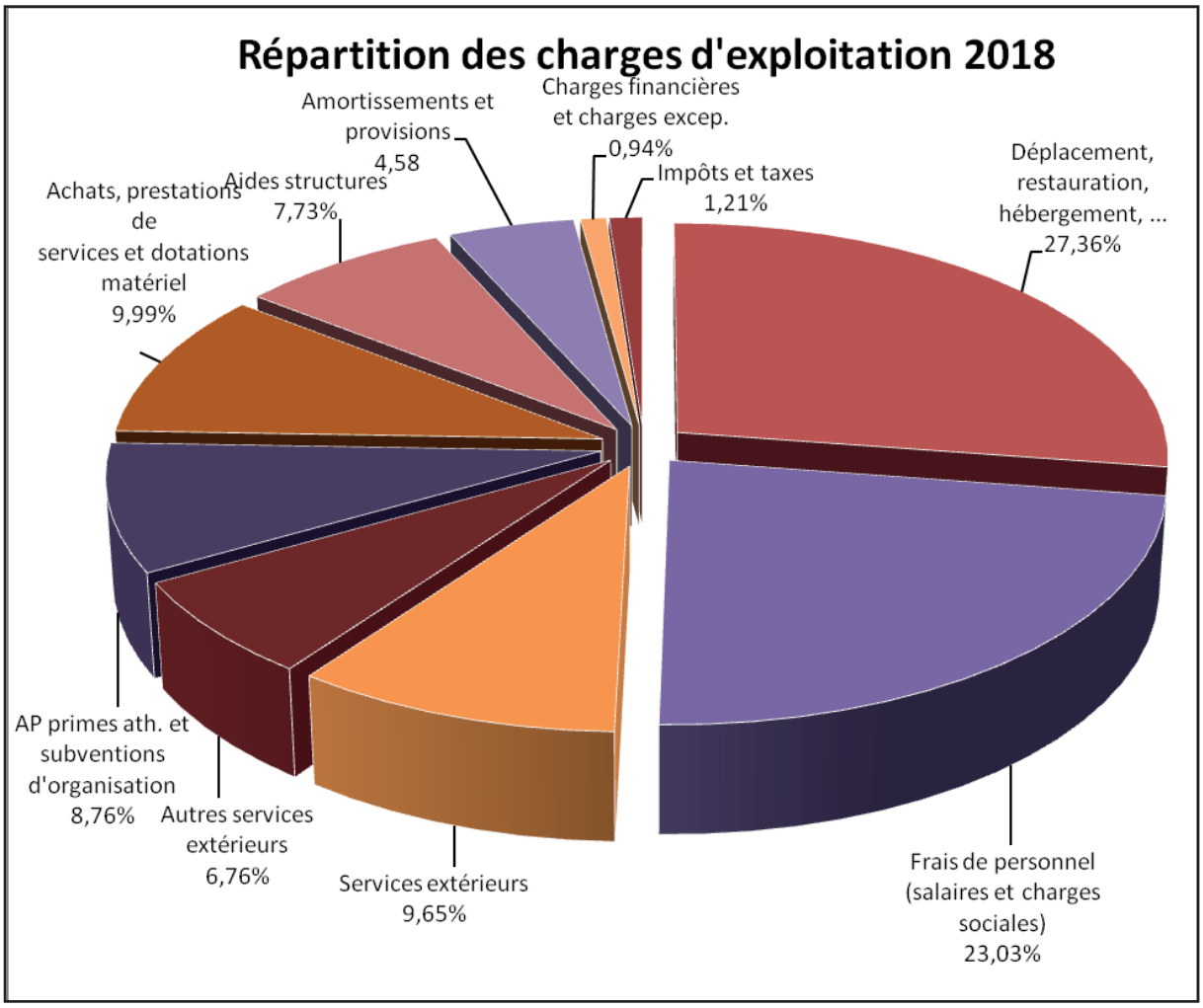

CONCERNANT LES CHARGES, ON NOTERA :

Une très grande stabilité d'ensemble des postes principaux, avec toutefois quelques remarques concernant des mouvements significatifs :

- Augmentation très importante du poste locations immobilières : 2 locations de lieux de stockage, Villebon sur Yvette et parking à Paris, soit 400 euros par mois. Le contrat « une pièce en plus » a été résilié. Locations de voitures ponctuelles permettant des voyages en groupe, donc des coûts plus intéressants, et surtout 30 600 euros pour la location du Cirque d'Hiver Bouglione.

- Charges de copropriété en hausse compte tenu des travaux de façade

- Honoraires en légère hausse (relance de l'affaire Sobella)

- Renouvellement des objets promotionnels pour la boutique en ligne, depuis janvier 2019, clés USB, montres, kangourous en peluche

- Augmentation du poste salaires, binôme Maria/Vincent et indemnités retraite de Maria

- Amortissements en légère hausse (logiciels, porte blindée et portes vitrées sur un exercice complet, rings acquis fin 2017)

- Très forte baisse des aides accordées, du fait de la somme consacrée en 2017 au KFWC pour 110 564 euros

Les charges financières s'élèvent à 2201 euros et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux du siège et dont la première échéance a été payée en mai 2014. Cet emprunt sera remboursé en février 2021. Bien évidemment, plus le remboursement de l'emprunt progresse dans le temps, plus le montant des intérêts diminue.

Les charges exceptionnelles concernent Creps de Toulouse (BPJEPS 2017) et INSEP (2017). Ces deux organismes ont envoyé des régularisations de factures très tardives.

Les produits financiers s'élèvent à 8 444 euros, montant des intérêts de notre compte livret partenaire acquis sur nos placements 2018.

Les produits exceptionnels, soit 12 135.94 euros, concernent les ristournes de l'exercice précédent qui n'ont pas été validées par la commission structuration et développement et qui n'ont par conséquent pas été distribuées faute de production des documents demandés, soit 5 508 euros et un remboursement de trop versé aux caisses de prévoyance.

Ainsi, l'excédent de gestion, au titre de l'exercice 2018, se monte à 208 368.34 euros. Cette somme reste appréciable, elle est en baisse par rapport aux deux derniers exercices : -18.77%. Malgré un contrôle rigoureux des charges, nous avons été directement impactés dans nos ressources par la baisse des licences et surtout par la baisse des recettes compétitions, cette baisse n'en étant pas vraiment une, car imputable au seul KFWC. Nous parvenons tout de même à afficher des ressources propres au taux de 84%.

La vraie question est celle des chiffres à venir en 2019 concernant les recettes licences.

L'analyse du bilan :

ACTIF

Nos fonds associatifs sont en progression à la clôture de l'exercice, sous l'influence de l'excédent dégagé au cours de l'année 2017.

- Les provisions concernent le championnat de France jeunes en 2020 à la Martinique pour 25 000 euros
- Les immobilisations corporelles passent de 1 320 695 euros à 1 351 178 euros soit une augmentation de 30 483 euros. L'essentiel de cette somme se rapporte au siège fédéral figurant dans l'actif pour 863 818 euros. Les acquisitions notables sont :

    - Logiciel d'entraînement Optitrainer : 2 592 euros
    - MAJ du logiciel licences et du site : 3 328 euros
    - Acquisition de la cave : 20 500 euros
    - Fenêtres et vasques WC : 2 645 euros
    - Matériel et mobilier de bureau : 7 339 euros

- Les charges constatées d'avance, 67 012 euros, correspondent à des dépenses effectuées en 2018 mais qui concernent l'activité 2019. Par exemple, commande de médailles pour obtenir des tarifs plus avantageux en faisant des commandes en nombre, les avances d'assurances sur licences AIAC, les cartes de vœux 2019, des paiements concernant des missions en début d'exercice, des frais de maintenance, de chèques déjeuner du premier trimestre, d'avances sur subventions fédérales accordées.
- Produits à recevoir : 16 441 euros, il s'agit de produits relatifs à l'exercice 2018 mais qui ne sont pas encore reçus.

Partenariats, pensions d'athlètes en pôle, recettes stages.

Concernant la trésorerie, elle continue de s'améliorer. Son niveau traduit une bonne solvabilité à court et moyen termes de notre bilan. Nous nous efforçons de gérer nos placements au mieux et la facilité de gestion apportée par notre banque concernant le livret partenaire est très appréciable.

Cette trésorerie placée constitue un matelas financier sérieux en cas d'événement indésirable comme une forte baisse des subventions ministérielles ou plus préoccupant encore, la poursuite de la baisse du nombre de nos licenciés.

PASSIF

- **Charges à payer** : il s'agit des charges qui concernent l'exercice 2018 mais qui seront payées en 2019. Elles s'élèvent à 255 145 euros, elles comprennent un ensemble de divers frais engagés fin décembre, les ristournes aux ligues et CD pour 160 000 euros, les honoraires comptables de révision et de commissariat, le solde à payer du logiciel compétitions.

- **Produits constatés d'avance :** 955 057 euros, ce poste concerne des encaissements **reçus en 2018 mais relatifs à l'exercice 2019**. Il concerne principalement et très largement (951 732 euros) les 2/3 du montant des licences reçues entre septembre et décembre. En effet, ces licences couvrant la période septembre 2018 à août 2019, on considère que les 8/12 soit les deux tiers concernent des recettes 2019.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS :

Le mandat de dirigeant de notre fédération repose sur le bénévolat, il n'y a donc pas de rémunération allouée aux membres du comité directeur.

PERSPECTIVES 2019 :

Les recettes licences ont diminué pour la première fois depuis nombreuses années et si au 3 juin 2018, la fédération comptait 59 269 licenciés, elle en compte 55 880 au 3 juin 2019, soit une baisse de 3 389 licences ou 6,07%.

Ce constat doit être la préoccupation majeure des dirigeants de notre fédération.

Nous devons toujours rester attentifs et rigoureux car les subventions d'Etat sont déjà et continueront d'être revues à la baisse sur les années à venir et de façon sensible. Il faut donc poursuivre nos efforts, renforcer notre autonomie croissante, développer la progression de nos ressources propres et en créer de nouvelles. Ces résultats satisfaisants permettront à notre Fédération de continuer à perfectionner son savoir-faire et à concevoir et développer de nouvelles stratégies et de nouvelles actions.

La trésorerie est « le nerf de la guerre » et un projet, aussi bon soit-il, ne peut se réaliser sans un financement sûr et disponible, condition nécessaire mais pas suffisante, ça va de soi.

Nous ne pouvons que nous réjouir de nos résultats financiers depuis des années ainsi que de la gestion des budgets, plus rigoureuse et plus transversale entre les différents acteurs : Président, comité directeur, direction technique nationale et personnel concerné.

Cependant, cette année, nous constatons une baisse du nombre de nos licenciés. Or, l'acteur principal de notre bel édifice est le licencié. Nous devons mettre toute notre énergie, notre créativité et notre solidarité afin que les licenciés soient fiers de leur sport et de leur fédération, qu'ils aient envie d'y rester et que de nouveaux pratiquants viennent grossir leur nombre.

Merci pour votre attention.

Ps : Vous trouverez en annexes les documents suivants : Bilan de la FFSBFDA, Rapport du commissaire aux comptes, parties 1 et 2 , Comparatifs budgets réalisés 2016-2017-2018, Budget réalisé 2018 Budget prévisionnel 2019

ANNEXES

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

49 RUE DU FEAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	108 645	78 629	30 015	0,78	35 217	0,95
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	44 304		44 304	1,15	44 304	1,19
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 231 903	385 870	846 033	21,88	865 047	23,32
Installations techniques, matériel & outillage industriels	60 160	38 562	21 598	0,56	33 427	0,90
Autres immobilisations corporelles	59 116	30 553	28 563	0,74	29 312	0,79
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	20		20	0,00	20	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	4 500		4 500	0,12	2 200	0,06
Autres immobilisations financières	1 620		1 620	0,04	1 180	0,03
TOTAL (I)	***1 510 267***	***533 614***	***976 653***	25,26	***1 010 708***	27,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 286		35 286	0,91	34 561	0,93
Avances & acomptes versés sur commandes	45 914		45 914	1,19	16 406	0,44
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 500		3 500	0,09	3 500	0,09
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	31 289		31 289	0,81	51 210	1,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 706 469		2 706 469	70,00	2 545 938	68,62
Charges constatées d'avance	67 012		67 012	1,73	47 652	1,28
TOTAL (II)	***2 889 470***		***2 889 470***	74,74	***2 699 268***	72,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 399 737***	***533 614***	***3 866 123***	100,00	***3 709 976***	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 635 938**	42,31	**1 379 435**	37,18
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation	520 416	13,46	520 416	14,03
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***208 368***	5,39	***256 503***	6,91
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***2 364 722***	61,17	***2 156 354***	58,12
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	90 000	2,33	65 000	1,75
TOTAL (III)	***90 000***	2,33	***65 000***	1,75
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	92 830	2,40	134 735	3,63
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 783	0,05	1 577	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	90	0,00	131	0,00
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 671	0,04	1 227	0,03
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	52 312	1,35	55 425	1,49
. Organismes sociaux	46 397	1,20	48 972	1,32
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	917	0,02		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 197	0,13	4 383	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	255 146	6,60	284 376	7,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	955 058	24,70	957 795	25,82
TOTAL(IV)	***1 411 401***	36,51	***1 488 622***	40,12
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 866 123***	100,00	***3 709 976***	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	41 856		41 856	15,94	30 836	7,71	11 020	35,74
Production vendue biens	-7 491		-7 491	-2,84			-7 491	N/S
Production vendue services	228 187		228 187	86,91	369 296	92,29	-141 109	-38,20
Chiffres d'Affaires Nets	**262 552**		**262 552**	100,00	**400 132**	100,00	**-137 580**	-34,37
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			385 074	146,67	424 000	105,97	-38 926	-9,17
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 592	0,99	34 696	8,67	-32 104	-92,52
Autres produits			1 671 682	636,71	1 639 097	409,64	32 585	1,99
Total des produits d'exploitation (I)			***2 321 900***	884,36	***2 497 926***	624,28	***-176 026***	7,04
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 449	6,65	22 271	5,57	-4 822	-21,64
Variation de stock (marchandises)			-725	-0,27	-5 884	-1,46	5 159	87,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 028	8,77	26 486	6,62	-3 458	-13,05
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 272 362	484,61	1 307 468	326,76	-35 106	-2,68
Impôts, taxes et versements assimilés			25 746	9,81	21 017	5,25	4 729	22,50
Salaires et traitements			340 203	129,58	316 594	79,12	23 609	7,46
Charges sociales			131 670	50,15	146 640	36,65	-14 970	-10,20
Dotations aux amortissements sur immobilisations			72 798	27,73	66 171	16,54	6 627	10,01
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			25 000	9,52	40 000	10,00	-15 000	-37,49
Autres charges			190 943	72,73	311 164	77,77	-120 221	-38,63
Total des charges d'exploitation (II)			***2 098 474***	799,26	***2 251 927***	562,80	***-153 453***	-6,80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**223 425**	85,10	**245 999**	61,48	**-22 574**	-9,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			8 445	3,22	9 241	2,31	-796	-8,60
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***8 445***	3,22	***9 241***	2,31	***-796***	-8,60
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			2 070	0,79	-470	-0,11	2 540	540,43
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***2 070***	0,79	***-470***	-0,11	***2 540***	540,43
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**6 374**	2,43	**9 711**	2,43	**-3 337**	-34,36
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**229 800**	87,53	**255 710**	63,91	**-25 910**	-10,12

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 628	2,52	5 668	1,42	960	16,94
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 508	2,10			5 508	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***12 136***	4,62	***5 668***	1,42	***6 468***	114,11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 972	2,27	3 075	0,77	2 897	94,21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 800	0,45	-1 800	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***5 972***	2,27	***4 875***	1,22	***1 097***	22,50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**6 164**	2,35	**793**	0,20	**5 371**	677,30
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	27 596	10,51			27 596	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 342 480***	892,20	***2 512 834***	626,00	***-170 354***	-6,77
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 134 112***	812,83	***2 256 331***	563,90	***-122 219***	-5,41
RÉSULTAT NET	**208 368** *Bénéfice*	79,36	**256 503** *Bénéfice*	64,10	**-48 135**	-18,76
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	**108 645**	**78 629**	**30 015**	0,78	**35 217**	0,95
205000 BREVETS ET LICENCES	*108 645*		*108 645*	2,81	*103 125*	2,78
280500 AMORT BREVETS ET LICENCES		*78 629*	*-78 629*	-2,02	*-67 907*	-1,82
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	**44 304**		**44 304**	1,15	**44 304**	1,19
232000 IMMOS INCORPORELLES EN COURS	*44 304*		*44 304*	1,15	*44 304*	1,19
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	**1 231 903**	**385 870**	**846 033**	21,88	**865 047**	23,32
213000 CONSTRUCTIONS	*368 084*		*368 084*	9,52	*347 584*	9,37
213100 CONSTRUCTIONS RE-EVALUATION	*520 416*		*520 416*	13,46	*520 416*	14,03
213500 INSTALLATIONS AGENCEMENTS CONSTRUCT	*343 403*		*343 403*	8,88	*340 757*	9,18
281300 AMORT CONSTRUCTIONS		*148 331*	*-148 331*	-3,83	*-141 351*	-3,80
281310 AMORT CONST REEVALUEEES		*116 301*	*-116 301*	-3,00	*-102 204*	-2,74
281400 AMORT AGENCEMENTS INSTALLATIONS		*121 239*	*-121 238*	-3,13	*-100 156*	-2,69
Installations techniques, matériel & outillage industriels	**60 160**	**38 562**	**21 598**	0,56	**33 427**	0,90
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	*60 160*		*60 160*	1,56	*60 160*	1,62
281500 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE		*38 562*	*-38 562*	-0,99	*-26 733*	-0,71
Autres immobilisations corporelles	**59 116**	**30 553**	**28 563**	0,74	**29 312**	0,79
218300 MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	*59 116*		*59 116*	1,53	*51 778*	1,40
281800 AMORT MATERIEL ET MOBILIER DE BUR.		*30 553*	*-30 553*	-0,78	*-22 466*	-0,60
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	**20**		**20**	0,00	**20**	0,00
261000 TITRES DE PARTICIPATION	*20*		*20*	0,00	*20*	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	**4 500**		**4 500**	0,12	**2 200**	0,06
274000 PRETS ACCORDES	*4 500*		*4 500*	0,12	*2 200*	0,06
Autres immobilisations financières	**1 620**		**1 620**	0,04	**1 180**	0,03
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	*440*		*440*	0,01		
275100 FONDS DE ROULEMENT	*1 180*		*1 180*	0,03	*1 180*	0,03
TOTAL (I)	***1 510 267***	***533 614***	***976 653***	25,26	***1 010 708***	27,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	**35 286**		**35 286**	0,91	**34 561**	0,93
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	*35 286*		*35 286*	0,91	*34 561*	0,93
Avances & acomptes versés sur commandes	**45 914**		**45 914**	1,19	**16 406**	0,44
409100 AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	*45 914*		*45 914*	1,19	*16 406*	0,44
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	**3 500**		**3 500**	0,09	**3 500**	0,09
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	*3 500*		*3 500*	0,09	*3 500*	0,09

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	**31 289**		**31 289**	0,81	**51 210**	1,38
448700 TAXE SALAIRE	*14 848*		*14 848*	0,38	*19 966*	0,54
468700 PRODUITS A RECEVOIR	*16 441*		*16 441*	0,43	*31 244*	0,84
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	**2 706 469**		**2 706 469**	70,00	**2 545 938**	68,62
512000 CIC	*160*		*160*	0,00	*160*	0,00
512100 LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATION	*2 508 445*		*2 508 445*	64,88	*2 409 241*	64,94
512300 CREDIT MUTUEL COMPTE COURANT	*176 867*		*176 867*	4,57	*130 230*	3,51
512400 CREDIT MUTUEL COMPTE LICENCES	*20 004*		*20 004*	0,52	*5 767*	0,16
531000 CAISSE	*993*		*993*	0,03	*539*	0,01
Charges constatées d'avance	**67 012**		**67 012**	1,73	**47 652**	1,28
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*67 012*		*67 012*	1,73	*47 652*	1,28
TOTAL (II)	***2 889 470***		***2 889 470***	74,74	***2 699 268***	72,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 399 737***	***533 614***	***3 866 123***	100,00	***3 709 976***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 635 938**	42,31	**1 379 435**	37,18
101000 FONDS ASSOCIATIFS	*1 635 938*	42,31	*1 379 435*	37,18
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation	**520 416**	13,46	**520 416**	14,03
105000 ECARTS DE RE-EVALUATION	*520 416*	13,46	*520 416*	14,03
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***208 368***	5,39	***256 503***	6,91
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***2 364 722***	61,17	***2 156 354***	58,12
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	**90 000**	2,33	**65 000**	1,75
158000 AUTRES PROVISIONS RISQUES & CHARGES	*90 000*	2,33	*65 000*	1,75
TOTAL (III)	***90 000***	2,33	***65 000***	1,75
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	**92 830**	2,40	**134 735**	3,63
161000 EMPRUNT TRAVAUX SIEGE	*92 830*	2,40	*134 735*	3,63
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	**1 783**	0,05	**1 577**	0,04
512600 CARTE CME MR DHUMEZ	*1 612*	0,04	*1 425*	0,04
512700 CARTE CME MR MARDARGENT	*86*	0,00	*123*	0,00
512800 CARTE CME MR SUISSE	*86*	0,00	*30*	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	**90**	0,00	**131**	0,00
168000 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	*90*	0,00		
168800 INTERÊTS PROVISIONNES			*131*	0,00
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 671**	0,04	**1 227**	0,03
401007 LA POSTE			*1 227*	0,03
401100 Nature fournisseur	*1 671*	0,04		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	**52 312**	1,35	**55 425**	1,49
421000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	*865*	0,02	*1 475*	0,04
428000 Dettes prov. participation RT	*27 596*	0,71		
428100 PRIMES A VERSER			*32 529*	0,88
428200 PROVISIONS POUR CP	*23 851*	0,62	*21 421*	0,58
. Organismes sociaux	**46 397**	1,20	**48 972**	1,32

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
431000 URSSAF	*22 643*	0,59	*14 979*	0,40
437100 HUMANIS RETRAITE COMPLEMENTAIRE	*10 363*	0,27	*6 153*	0,17
437300 CHORUM PREVOYANCE	*1 466*	0,04	*865*	0,02
438000 CHARGES SOCIALES A PAYER			*16 265*	0,44
438200 CHARGES SUR CP	*11 926*	0,31	*10 710*	0,28
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**917**	0,02		
445710 TVA ENCAISSEE	*917*	0,02		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	**5 197**	0,13	**4 383**	0,12
448600 ETAT CHARGES A PAYER	*5 197*	0,13	*4 383*	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	**255 146**	6,60	**284 376**	7,67
468600 CHARGES A PAYER	*255 146*	6,60	*284 376*	7,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**955 058**	24,70	**957 795**	25,82
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	*955 058*	24,70	*957 795*	25,82
TOTAL(IV)	***1 411 401***	36,51	***1 488 622***	40,12
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 866 123***	100,00	***3 709 976***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	**41 856**		**41 856**	15,94	**30 836**	7,71	**11 020**	35,74
707000 VENTES DE MARCHANDISES	*41 856*		*41 856*	15,94	*30 836*	7,71	*11 020*	35,74
Production vendue biens	**-7 491**		**-7 491**	-2,84			**-7 491**	N/S
709100 RISTOURNES AUX CLUBS LABEL	*-7 491*		*-7 491*	-2,84			*-7 491*	N/S
Production vendue services	**228 187**		**228 187**	86,91	**369 296**	92,29	**-141 109**	-38,20
706002 RECETTES ET GESTION EXAMEN	*2 972*		*2 972*	1,13	*1 680*	0,42	*1 292*	76,90
706003 RECETTES STAGES	*51 867*		*51 867*	19,75	*41 446*	10,36	*10 421*	25,14
706004 RECETTES PARTENARIAT	*4 583*		*4 583*	1,75	*2 083*	0,52	*2 500*	120,02
706005 DOTATIONS MATERIELS	*43 637*		*43 637*	16,62	*51 955*	12,98	*-8 318*	-16,00
706006 DROITS D'INSCRIPTION COMPET	*32 705*		*32 705*	12,46	*28 580*	7,14	*4 125*	14,43
706007 RECETTES ORGANISME DE FORI	*25 592*		*25 592*	9,75	*22 500*	5,62	*3 092*	13,74
706008 PARTENARIAT KFWC					*135 848*	33,95	*-135 848*	-100,00
708000 PARTICIPATIONS PÔLES	*29 550*		*29 550*	11,25	*37 158*	9,29	*-7 608*	-20,46
708100 RECETTES COMPETITIONS	*36 460*		*36 460*	13,89	*46 548*	11,63	*-10 088*	-21,66
708200 VENTES COMPETITIONS					*1 500*	0,37	*-1 500*	-100,00
708300 PARTICIPATIONS DAI	*820*		*820*	0,31			*820*	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	**262 552**		**262 552**	100,00	**400 132**	100,00	**-137 580**	-34,37
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation	**385 074**	146,67	**424 000**	105,97	-38 926	-9,17
740000 SUBVENTIONS MJS C.O.	*382 794*	145,80	*384 650*	96,13	*-1 856*	-0,47
740200 AUTRES SUBVENTIONS	*2 280*	0,87	*29 350*	7,34	*-27 070*	-92,22
740300 SUBVENTIONS MAIRIE DE PARIS			*10 000*	2,50	*-10 000*	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	**2 592**	0,99	**34 696**	8,67	-32 104	-92,52
781000 REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS			*20 000*	5,00	*-20 000*	-100,00
791100 TRANSFERT DE CHARGES	*2 592*	0,99	*14 696*	3,67	*-12 104*	-82,35
Autres produits	**1 671 682**	636,71	**1 639 097**	409,64	32 585	1,99
756100 RECETTES LICENCES	*1 615 839*	615,44	*1 579 649*	394,78	*36 190*	2,29
756200 RECETTES AFF ET REAFF	*55 843*	21,27	*59 448*	14,86	*-3 605*	-6,06
Total des produits d'exploitation (I)	***2 321 900***	884,26	***2 497 926***	624,28	***-176 026***	-7,04
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	**17 449**	6,65	**22 271**	5,57	-4 822	-21,64
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	*17 449*	6,65	*22 271*	5,57	*-4 822*	-21,64
Variation de stock (marchandises)	**-725**	-0,27	**-5 884**	-1,46	5 159	87,68
603700 VARIATIONS DE STOCKS	*-725*	-0,27	*-5 884*	-1,46	*5 159*	87,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements	**23 028**	8,77	**26 486**	6,62	-3 458	-13,05
602200 FOURNITURES CONSOMMABLES	*23 028*	8,77	*26 486*	6,62	*-3 458*	-13,05
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	**1 272 362**	484,61	**1 307 468**	326,76	-35 106	-2,68
604000 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	*51 570*	19,64	*99 824*	24,95	*-48 254*	-48,33
604100 EXAMENS MEDICAUX	*14 036*	5,35	*8 411*	2,10	*5 625*	66,88
605000 ACHATS DE MATERIELS	*17 141*	6,53	*32 880*	8,22	*-15 739*	-47,86
605100 DOTATIONS EN MATERIELS	*82 191*	31,30	*72 360*	18,08	*9 831*	13,58
606100 EDF GDF	*1 621*	0,62	*1 793*	0,45	*-172*	-9,58
606300 PETIT EQUIPEMENT	*6 807*	2,59			*6 807*	N/S
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE	*5 307*	2,02			*5 307*	N/S
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	*60 465*	23,03	*24 353*	6,09	*36 112*	148,29
613500 LOCATIONS MOBILIERES	*15 474*	5,89	*15 185*	3,79	*289*	1,90
613510 LOCATION VEHICULE DE SERVICE	*5 552*	2,11	*5 552*	1,39		0,00
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	*10 060*	3,83	*8 314*	2,08	*1 746*	21,00
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	*1 673*	0,64	*2 758*	0,69	*-1 085*	-39,33
615600 MAINTENANCE	*22 248*	8,47	*18 243*	4,56	*4 005*	21,95
616000 PRIMES D'ASSURANCE	*64 412*	24,53	*84 972*	21,24	*-20 560*	-24,19

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
618100 DOCUMENTATION GENERALE	*18 478*	7.01	*6 339*	1.58	*12 139*	191,50
618500 COLLOQUES ET SEMINAIRES	*2 200*	0,84			*2 200*	N/S
622000 RISTOURNES SUR LIC AUX LIGUES	*110 000*	41,90	*110 000*	27.49		0,00
622100 COMM S/ACHATS TR	*3 204*	1,22			*3 204*	N/S
622300 RISTOURNES AUX CD	*55 000*	20,95	*55 000*	13,75		0.00
622600 HONORAIRES MEDICAUX	*19 275*	7,34	*18 345*	4.58	*930*	5,07
622610 AUTRES HONORAIRES	*27 775*	10,58	*22 863*	5.71	*4 912*	21,48
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	*1 255*	0,48	*1 392*	0,35	*-137*	-9,83
622800 FRAIS DE FORMATION	*1 440*	0,55	*5 647*	1,41	*-4 207*	-74,49
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	*2 610*	0,99			*2 610*	N/S
623400 OBJETS PROMOTIONNELS	*8 200*	3.12			*8 200*	N/S
623700 IMPRIMERIE	*6 485*	2.47	*9 105*	2.28	*-2 620*	-28.77
623800 DONS ET POURBOIRES	*2 740*	1,04	*350*	0,09	*2 390*	682,86
625000 FRAIS DEPL HEBGT REST INSTANCES	*205 816*	78,39	*224 608*	56.13	*-18 792*	-8,36
625100 ACCOMPAGNATEURS/COACHS	*18 579*	7,08	*27 680*	6,92	*-9 101*	-32,87
625200 TIREURS ET STAGIAIRES	*215 397*	82,04	*240 526*	60,11	*-25 129*	-10,44
625300 OFFICIELS	*64 462*	24,55	*64 390*	16,09	*72*	0,11
625400 CADRES DE STAGES	*38 143*	14,53	*32 770*	8.19	*5 373*	16,40
625500 VACATIONS OFFICIELS	*25 902*	9,87	*28 361*	7,09	*-2 459*	-8,66
625600 VACATIONS CADRES DE STAGES	*15 545*	5,92	*17 167*	4,29	*-1 622*	-9,44
626100 TELEPHONE	*16 740*	6,38	*19 777*	4,94	*-3 037*	-15,35
626200 TIMBRES	*17 512*	6,67	*13 454*	3,36	*4 058*	30,16
627600 LOCATION COFFRE			*110*	0.03	*-110*	-100,00
627800 FRAIS BANCAIRES	*5 894*	2.24	*4 079*	1,02	*1 815*	44,50
628100 COTISATIONS	*31 154*	11.87	*30 860*	7,71	*294*	0,95
Impôts, taxes et versements assimilés	**25 746**	9,81	**21 017**	5,25	4 729	22,50
631100 TAXE SUR LES SALAIRES	*14 654*	5,58	*10 886*	2,72	*3 768*	34,61
631300 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	*3 010*	1,15	*2 397*	0,60	*613*	25,57
635200 TAXE FONCIERE	*2 042*	0.78	*1 941*	0.49	*101*	5.20
635900 REDEVANCES SALLES VP	*3 767*	1.43	*3 808*	0.95	*-41*	-1 07
637000 AUTRES IMPOTS	*2 273*	0,87	*1 986*	0.50	*287*	14,45
Salaires et traitements	**340 203**	129,58	**316 594**	79.12	23 609	7,46
641100 SALAIRES BRUTS	*352 802*	134,37	*276 111*	69,00	*76 691*	27,78
641200 CONGES PAYES	*17 607*	6.71	*4 930*	1,23	*12 677*	257,14
641400 INDEMNITES AVANTAGES DIV PERSONNEL	*-32 529*	-12,38	*33 329*	8.33	*-65 858*	-197,59
641600 INDEMNITE SERVICE CIVIQUE	*2 323*	0.88	*2 225*	0,56	*98*	4.40
Charges sociales	**131 670**	50.15	**146 640**	36,65	-14 970	-10,20
645100 URSSAF	*101 214*	38,55	*81 642*	20,40	*19 572*	23,97
645200 MUTUELLE OCIANE/HARMONIE	*4 149*	1,58	*2 717*	0,68	*1 432*	52,71
645300 VAUBAN HUMANIS RETRAITE	*23 544*	8 97	*15 780*	3,94	*7 764*	49,20
645400 HARMONIE/CHORUM PREVOYANCE	*2 796*	1,06	*2 214*	0 55	*582*	26,29
645600 PROV CP A PAYER	*-13 961*	-5 31	*2 465*	0.62	*-16 426*	-666,36
645700 CHARGES SUR PRIMES A VERSER	*-16 265*	-6,18	*16 265*	4,06	*-32 530*	-199 99
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	*912*	0,35	*798*	0,20	*114*	14,29
648100 PRIMES TRANSPORT	*3 083*	1,17	*2 548*	0,64	*535*	21,00
648300 TICKETS RESTAURANT	*26 199*	9 98	*22 211*	5,55	*3 988*	17,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations	**72 798**	27.73	**66 171**	16,54	6 627	10,01
681100 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	*72 798*	27.73	*63 721*	15.92	*9 077*	14,24
681200 DOTATION AMORT CHARGES A REPARTIR			*2 449*	0,61	*-2 449*	-100.00
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges	**25 000**	9.52	**40 000**	10,00	-15 000	-37,49
681500 DOTATIONS PROV RISQUES ET CHARGES	*25 000*	9.52	*40 000*	10,00	*-15 000*	-37,49
Autres charges	**190 943**	72.73	**311 164**	77 77	-120 221	-38,63
651100 REDEVANCES BREVETS LICENCES LOGICIE	*1 489*	0,57			*1 489*	N/S
651600 DROITS D' AUTEUR			*214*	0,05	*-214*	-100,00
654100 PERTES SUR EXERCICE EN COURS			*544*	0,14	*-544*	-100,00
654400 PERTES S/EXERCICES ANTERIEURS	*2 531*	0 96	*1 000*	0.25	*1 531*	153 10
657100 AP CNOSF	*65 000*	24.76	*65 000*	16,24		0,00
657200 PRIMES A LA PERFORMANCE	*40 000*	15.24	*40 000*	10.00		0.00

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
657300 AIDES VERSEES PAR L'ORGANISME	*81 923*	31,20	*204 407*	51,08	*-122 484*	-59,91
Total des charges d'exploitation (II)	***2 098 474***	799,26	***2 251 927***	562,80	***-153 453***	-6,80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**223 425**	85,10	**245 999**	61,48	**-22 574**	-9,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	**8 445**	3,22	**9 241**	2,31	-796	-8,60
768000 PRODUITS FINANCIERS	*8 445*	3,22	*9 241*	2,31	*-796*	-8,60
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	***8 445***	3,22	***9 241***	2,31	***-796***	-8,60
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	**2 070**	0,79	**-470**	-0,11	2 540	540,43
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	*1 577*	0,60	*-1 131*	-0,27	*2 708*	239,43
668000 CHARGES FINANCIERES DIVERSES	*493*	0,19	*661*	0,17	*-168*	-25,41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	***2 070***	0,79	***-470***	-0,11	***2 540***	540,43
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**6 374**	2,43	**9 711**	2,43	**-3 337**	-34,36
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**229 800**	87,53	**255 710**	63,91	**-25 910**	-10,12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	**6 628**	2,52	**5 668**	1,42	960	16,94
772000 PRODUITS S/EX ANTERIEURS	*6 628*	2,52	*5 668*	1,42	*960*	16,94
Produits exceptionnels sur opérations en capital	**5 508**	2,10			5 508	N/S
778000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	*5 508*	2,10			*5 508*	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***12 136***	4,62	***5 668***	1,42	***6 468***	114,11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**5 972**	2,27	**3 075**	0,77	2 897	94,21
671000 CHARGES EXCEPTIONNELLES S/EX ANTERI	*4 897*	1,87	*2 755*	0,69	*2 142*	77,75
671100 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX EN COURS	*1 075*	0,41	*320*	0,08	*755*	235,94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			**1 800**	0,45	-1 800	-100,00
678800 CHARGES EXCEPTIONNELLES			*1 800*	0,45	*-1 800*	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***5 972***	2,27	***4 875***	1,22	***1 097***	22,50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**6 164**	2,35	**793**	0,20	**5 371**	677,30
Participation des salariés (IX)	**27 596**	10,51			27 596	N/S
691000 INTERESSEMENT PERSONNEL	*27 596*	10,51			*27 596*	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 342 480***	892,20	***2 512 834***	628,00	***-170 354***	-6,77
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 134 112***	812,83	***2 256 331***	563,90	***-122 219***	-5,41
RÉSULTAT NET	**208 368** *Bénéfice*	79,36	**256 503** *Bénéfice*	64,10	**-48 135**	-18,76
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

49 RUE DU FEAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	41 856	30 836	11 020	35,74
- Cout direct d'achat	14 857	7 575	7 282	96,13
+/- Variation du stock de marchandises	-725	-5 884	5 159	87,68
Marge commerciale (I)	**27 723**	**29 145**	**-1 422**	***-4,87***
Taux de marge commerciale	***66,23 %***	***94,52 %***		
+ Production vendue	220 696	369 296	-148 600	-40,23
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	**220 696**	**369 296**	**-148 600**	***-40,23***
- Matières premières et approvisionnements consommés	23 028	26 486	-3 458	-13,05
- Sous traitance directe	164 937	213 476	-48 539	-22,73
Marge brute sur production (II)	**32 731**	**129 335**	**-96 604**	-74,68
Taux de marge brute sur production	***14,83 %***	***35,02 %***		
Marge brute globale (I + II)	**60 455**	**158 480**	**-98 025**	***-61,84***
Taux de marge brute globale	***23,03 %***	***39,61 %***		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 107 425	1 093 992	13 433	1,23
Valeur ajoutée produite	**-1 046 971**	**-935 512**	**-111 459**	***-11,90***
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	***-398,77 %***	***-233,80 %***		
+ Subventions d'exploitation	385 074	424 000	-38 926	-9,17
- Impôts, taxes et versements assimilés	25 746	21 017	4 729	22,50
- Salaires et traitements	340 203	316 594	23 609	7,46
- Charges sociales	131 670	146 640	-14 970	-10,20
Excédent brut d'exploitation	**-1 159 516**	**-995 763**	**-163 753**	***-16,43***
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	***-441,63 %***	***-248,86 %***		
+ Reprises sur amortissements et provisions		20 000	-20 000	-100,00
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	72 798	66 171	6 627	10,01
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000	40 000	-15 000	-37,49
+ Autres produits de gestion courante	1 671 682	1 639 097	32 585	1,99
- Autres charges de gestion courante	190 943	311 164	-120 221	-38,63
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**223 425**	**245 999**	**-22 574**	***-9,17***
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	***85,10 %***	***61,48 %***		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	8 445	9 241	-796	-8,60
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	2 070	-470	2 540	540,43
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	**229 800**	**255 710**	**-25 910**	***-10,12***
Résultat courant / chiffre d'affaires	***87,53 %***	***63,91 %***		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 628	5 668	960	16,94
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 508		5 508	N/S
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 972	3 075	2 897	94,21
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 800	-1 800	-100,00
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	**6 164**	**793**	**5 371**	***677,30***
- Participation des salariés aux résultats	27 596		27 596	N/S
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	**208 368**	**256 503**	**-48 135**	***-18,76***
Résultat net / chiffre d'affaires	***79,36 %***	***64,10 %***		

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

49 RUE DU FEAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Renaud ROCH

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 866 123,28 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 208 368,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/03//2019 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*147 429*	*5 520*		*152 949*
Immobilisations corporelles	*1 320 695*	*30 484*		*1 351 179*
Immobilisations financières	*3 400*	*4 340*	*1 600*	*6 140*
TOTAL	*1 471 524*	*40 344*	*1 600*	*1 510 267*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	*67 907*	*10 722*		*78 629*
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt	*243 554*	*21 077*		*264 631*
Install. tech., matériel, outill. industriels	*26 733*	*11 829*		*38 562*
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*100 156* *22 466*	*21 083* *8 087*		*121 239* *30 553*
TOTAL III	*392 909*	*62 076*		*454 985*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*460 816*	*72 798*		*533 614*

3.3 - Réévaluation

	avant rééval	Ecart rééval	Valeur rééval
Immobilisations corporelles: Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel (le cas échéant) Autres	*347 584*	*520 416*	*868 000*
Immobilisations financières: Titres immobilisés (le cas échéant)			
TOTAL	*347 584*	*520 416*	*868 000*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	*4 500*	*4 500*	
Autres créances	*1 620*		*1 620*
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*3 500*	*3 500*	
Autres créances	*51 210*	*51 210*	
Charges constatées d'avance	*47 652*	*47 652*	
TOTAL	*108 483*	*106 863*	*1 620*

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*31 289*
TOTAL	*31 289*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	*1 379 435*	*256 503*		*1 635 938*
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	*520 416*			*520 416*
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	*1 899 851*	*256 503*		*2 156 354*
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	*1 899 851*	*256 503*		*2 156 354*

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association
(2) Dont réserve pour projet associatif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
TOTAL					

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges	*65 000*	*25 000*		*90 000*
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellt des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	*65 000*			*90 000*
TOTAL II	*130 000*	*25 000*		*180 000*
TOTAL GENERAL (I+II)	*130 000*	*25 000*		*180 000*
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		*25 000*		

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Provision Championnat Jeunes 2020 DOM TOM pour 75 000
Provision affaire SOBELLA pour 12 000
Provision article 700 sur affaire SOBELLA pour 3 000

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*94 614*	*44 079*	*50 535*	
Dettes financières diverses	*90*	*90*		
Fournisseurs	*1 671*	*1 671*		
Dettes fiscales & sociales	*104 823*	*104 823*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*255 146*	*255 146*		
Produits constatés d'avance	*955 058*	*955 058*		
TOTAL	*1 411 401*	*1 360 866*	*50 535*	

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	*68 569*
Autres dettes	*255 146*
TOTAL	*323 715*

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions de fonctionnement

Ministères de la jeunesse et des sports pour 382 794 €

5.2 - Analyse du résultat

Ventilation du chiffre d'affaires par :

- Catégories d'activité ;
- Marchés géographiques ;
- Catégories de ressources

Catégories d'activité, marchés géographiques, catégories de ressources	Déficit	Excédent
Recettes et gestion examens \(2972\) Stages \(51867\) Partenaria		*59 422*
Dotations matériels		*43 637*
Droits d'inscription compétitions		*32 705*
Recettes organisme de formation		*25 592*
Ventes de marchandises		*41 856*
Participations Pôles \(29ke\), recettes competitions \(36k\), DAI, ri	*7 491*	*66 830*
Recettes licences		*1 615 839*
Recettes affiliations et Réaffiliations \(55k\200\) Produits financier		*79 016*
Subventions MJS \(382 794 \200\) Autres Subventions \(2280\)		*385 074*
Résultat de l'exercice	*2 342 480*	

5.3 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	*12 136*
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	*1 075*
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	*4 897*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :
Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.
Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 43 634 €
Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés suivant l'état ci joint sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite
- le taux de rotation du personnel
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu
- le taux moyen des charges sociales

6 - Autres informations (suite)

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	4
Non Cadres	7	
TOTAL	9	4

6.4 - Informations relatives au crédit-bail

6.4.1 - Crédit bail mobilier

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine Amortissements : - Cumuls exercices antérieurs - Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées : - Cumuls exercices antérieurs - Exercice			
TOTAL			
Redevances restant à payer : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle : - à moins d'un an - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

6.5 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 100 €

Renaud ROCH
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Maître en Droit des Affaires

9, boulevard du Château – 9200 NEUILLY
01 47 63 99 36
renaud.roch@orange.fr

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE, BOXE FRANCAISE ET DA
Siège social : 49 rue du Faubourg Poissonnière, 75009, Paris
Association (Loi 1901)

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Membres de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération de Savate, Boxe Française et D.A.** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1ER janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II– JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III– VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

IV– RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comtes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

V– RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Renaud ROCH

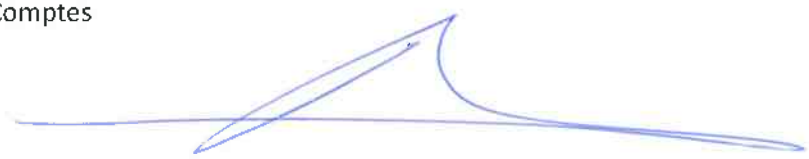

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Renaud ROCH
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Maître en Droit des Affaires

9, boulevard du Château – 9200 NEUILLY
TEL 01 47 63 99 36
FAX 01 55 24 08 76
renaud.roch@orange.fr

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE, BOXE FRANCAISE ET DA

Siège social : 49 rue du Faubourg Poissonnière, 75009, Paris
Association (Loi 1901)

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de la Fédération,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion d ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L.612-5 du Code du commerce.

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Renaud ROCH

Commissaire aux Comptes

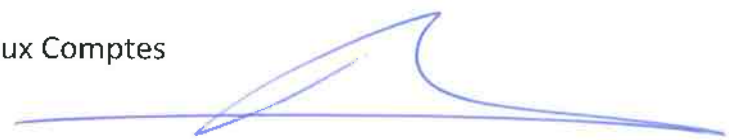

COMPARATIF REALISES 2016 - 2017 - 2018

Rubrique budgétaire	Budget réalisé 2016			Budget réalisé 2017			Budget réalisé 2018		
	Dépenses réalisées 2016	Recettes réalisées 2016	Soldes réalisées 2016	Dépenses réalisées 2017	Recettes réalisées 2017	Soldes réalisés 2017	Dépenses réalisées 2018	Recettes réalisées 2018	Soldes réalisées 2018
010 CNCCB	22 453,16 €	2 435,50 €	**- 20 017,66 €**	25 749,17 €	3 700,00 €	**- 22 049,17 €**	32 683,59 €	7 075,00 €	**- 25 608,59 €**
020 Commission Médicale	67 067,06 €		**- 67 067,06 €**	62 219,95 €	250,00 €	**- 61 969,95 €**	64 225,26 €		**- 64 225,26 €**
030 Sport aménagé	9 552,72 €		**- 9 552,72 €**	9 534,73 €		**- 9 534,73 €**	6 218,52 €		**- 6 218,52 €**
040 Commission Féminines	608,76 €		**- 608,76 €**	661,19 €		**- 661,19 €**			**- €**
050 Commission Jeunes	48 880,51 €	19 735,00 €	**- 29 145,51 €**	52 253,60 €	27 300,00 €	**- 24 953,60 €**	35 018,27 €	13 483,00 €	**- 21 535,27 €**
060 Secteur International	84 617,90 €	7 630,00 €	**- 76 987,90 €**	96 407,87 €	13 105,50 €	**- 83 302,37 €**	91 389,71 €	15 164,00 €	**- 76 225,71 €**
070 Commission Nationale d'Arbitrage	33 165,58 €		**- 33 165,58 €**	30 473,68 €		**- 30 473,68 €**	23 280,72 €		**- 23 280,72 €**
080 Commission Compétitions Fédérales	37 434,58 €		**- 37 434,58 €**	38 882,06 €		**- 38 882,06 €**	9 280,17 €		**- 9 280,17 €**
09 Direction Technique	454 941,62 €	42 265,97 €	**- 412 675,65 €**	437 766,78 €	37 157,60 €	**- 400 609,18 €**	454 254,22 €	30 370,20 €	**- 423 884,02 €**
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	80 000,00 €		- 80 000,00 €	80 000,00 €		- 80 000,00 €	80 000,00 €		- 80 000,00 €
-9922 Indemnités de sujétion des CTS	39 996,05 €		- 39 996,05 €	39 400,27 €		- 39 400,27 €	42 427,22 €		- 42 427,22 €
-9923 Maintenir le rang de la France dans les championnats de référence	163 892,79 €		- 163 892,79 €	172 937,19 €		- 172 937,19 €	176 089,03 €		- 176 089,03 €
-9924 PES (Chatenay et Toulouse)	171 052,78 €	42 265,97 €	- 128 786,81 €	145 429,32 €	37 157,60 €	- 108 271,72 €	155 737,97 €	30 370,20 €	- 125 367,77 €
10 Manifestations officielles	229 655,65 €	47 078,00 €	- 182 577,65 €	292 526,05 €	72 770,00 €	**- 219 756,05 €**	284 517,03 €	65 900,00 €	**- 218 617,03 €**
11 Promotion Communication	53 512,92 €	49 342,80 €	**- 4 170,12 €**	62 556,98 €	54 037,70 €	**- 8 519,28 €**	70 935,31 €	53 692,41 €	**- 17 242,90 €**
120 Secteur Formation	28 324,56 €	11 350,00 €	**- 16 974,56 €**	48 405,92 €	30 480,00 €	**- 17 925,92 €**	49 434,84 €	39 364,41 €	**- 10 070,43 €**
130 Vie Fédérale	185 790,28 €	2 000,01 €	**- 183 790,27 €**	176 200,58 €	- €	**- 176 200,58 €**	164 162,77 €	- €	**- 164 162,77 €**
130 Fonctionnement instances	86 181,10 €		- 86 181,10 €	81 883,01 €		- 81 883,01 €	87 304,21 €		- 87 304,21 €
131 Structuration	99 609,18 €	2 000,01 €	- 97 609,17 €	94 317,57 €		- 94 317,57 €	76 858,56 €		- 76 858,56 €
140 Vie Administrative	281 064,75 €	20 225,67 €	**- 260 839,08 €**	323 299,38 €	11 000,78 €	**- 312 298,60 €**	436 603,71 €	15 106,57 €	**- 421 497,14 €**
150 Boutique fédérale	13 601,14 €	34 034,17 €	**20 433,03 €**	22 271,40 €	30 835,93 €	**8 564,53 €**	13 093,25 €	36 384,05 €	**23 290,80 €**
160 Commission Savate Bâton Défense	4 030,45 €		**- 4 030,45 €**	10 595,25 €	7 020,00 €	**- 3 575,25 €**	12 131,75 €	8 610,00 €	**- 3 521,75 €**
170 Commission Savate Forme	820,80 €	340,00 €	**- 480,80 €**	1 545,09 €		**- 1 545,09 €**	1 748,71 €		**- 1 748,71 €**
180 Commission Savate Pro	6 231,79 €		**- 6 231,79 €**	147 225,99 €	146 315,50 €	**- 910,49 €**	426,20 €		**- 426,20 €**
190 Commission de discipline	1 598,22 €		**- 1 598,22 €**						
210 Urban Savate Tour (sur 2016 et 2017)	47 364,53 €	12 229,20 €	**- 35 135,33 €**	14 696,40 €		**- 14 696,40 €**			**- €**
220 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	112 419,90 €	45 749,95 €	**- 66 669,95 €**	104 163,55 €	36 477,15 €	**- 67 686,40 €**	100 937,38 €	4 838,00 €	**- 96 099,38 €**
980 Ressources générales	288 844,77 €	1 974 302,90 €	**1 685 458,13 €**	298 895,78 €	2 042 383,90 €	**1 743 488,12 €**	283 770,67 €	2 052 492,78 €	**1 768 722,11 €**
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses)	56 326,99 €	1 571 134,90 €	1 514 807,91 €	52 412,57 €	1 639 096,90 €	**1 586 684,33 €**	54 246,77 €	1 671 681,78 €	**1 617 435,01 €**
-Ristournes aux clubs labellisés								- 7 491,00 €	
-Subventions MSS		403 168,00 €	403 168,00 €		384 650,00 €	**384 650,00 €**		382 794,00 €	**382 794,00 €**
-Autres subventions					15 000,00 €	**15 000,00 €**			**- €**
-Ristournes ligues et CD	160 000,00 €		- 160 000,00 €	165 000,00 €	3 637,00 €	**- 161 363,00 €**	165 000,00 €	5 508,00 €	**- 159 492,00 €**
Assurance Licences AIAC	72 517,78 €		- 72 517,78 €	81 483,21 €		**- 81 483,21 €**	64 523,90 €		**- 64 523,90 €**
Totaux généraux	**2 011 981,65 €**	**2 268 719,17 €**	**256 737,52 €**	**2 256 331,40 €**	**2 512 834,06 €**	**256 502,66 €**	**2 134 112,08 €**	**2 342 480,42 €**	**208 368,34 €**

BUDGET 2018 REALISE AU : 31 DECEMBRE 2018

Rubrique budgétaire	Budget prévisionnel 2018			Budget réalisé 2018			
	Dépenses prévisionnelles 2018	Recettes prévisionnelles 2018	Soldes prévisionnels 2018	Dépenses réalisées au 31/12/2018	Recettes réalisées au 31/12/2018	Solde réalisé au 31/12/2018	Pourcentage de réalisation
010 CNCCB	39 710,00 €	14 710,00 €	**-25 000,00 €**	32 683,59 €	7 075,00 €	**- 25 608,59 €**	102,43%
020 Commission Médicale	61 513,00 €		**-61 513,00 €**	64 225,26 €	- €	**- 64 225,26 €**	104,41%
030 Sport aménagé	11 000,00 €		**-11 000,00 €**	6 218,52 €	- €	**- 6 218,52 €**	56,53%
040 Commission Féminines	2 500,00 €		**-2 500,00 €**	- €	- €	**- €**	0,00%
050 Commission Jeunes	59 000,00 €	15 000,00 €	**-44 000,00 €**	35 018,27 €	13 483,00 €	**- 21 535,27 €**	48,94%
060 Secteur International	79 000,00 €	12 000,00 €	**-67 000,00 €**	91 389,71 €	15 164,00 €	**- 76 225,71 €**	113,77%
070 Commission Nationale d'Arbitrage	20 500,00 €		**-20 500,00 €**	23 280,72 €	- €	**- 23 280,72 €**	113,56%
080 Commission Compétitions Fédérales	11 000,00 €		**-11 000,00 €**	9 280,17 €	- €	**- 9 280,17 €**	84,37%
09 Direction Technique	443 500,00 €	20 000,00 €	**-423 500,00 €**	454 254,22 €	30 370,20 €	**- 423 884,02 €**	**100,09%**
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	80 000,00 €		-80 000,00 €	80 000,00 €		- 80 000,00 €	100,00%
-09084001 Indemnités CTE (hors CO)	44 000,00 €		-44 000,00 €	42 427,22 €		- 42 427,22 €	96,43%
-9923 PPF frais DTN DTNA, équipements, stages EF combat assaut, compétitions EF combat assaut	182 500,00 €		-182 500,00 €	176 089,03 €		- 176 089,03 €	96,49%
-9924 Pôle Toulouse, cellule performance, collectif avenir	137 000,00 €	20 000,00 €	-117 000,00 €	155 737,97 €	30 370,20 €	- 125 367,77 €	107,15%
10 Manifestations sportives	291 300,00 €	40 000,00 €	**-251 300,00 €**	284 517,03 €	65 900,00 €	**- 218 617,03 €**	86,99%
11 Promotion Communication	71 500,00 €	5 500,00 €	**-66 000,00 €**	70 935,31 €	53 692,41 €	**- 17 242,90 €**	26,13%
120 Secteur Formation	69 700,00 €	32 300,00 €	**-37 400,00 €**	49 434,84 €	39 364,41 €	**- 10 070,43 €**	26,93%
130 Vie Fédérale	169 800,00 €		**-169 800,00 €**	164 162,77 €	- €	**- 164 162,77 €**	**96,68%**
130 Fonctionnement instances	97 000,00 €		-97 000,00 €	87 304,21 €	- €	- 87 304,21 €	90,00%
131 Structuration	72 800,00 €		-72 800,00 €	76 858,56 €	- €	- 76 858,56 €	105,57%
140 Vie Administrative	420 000,00 €	10 000,00 €	**-410 000,00 €**	436 603,71 €	15 106,57 €	- 421 497,14 €	102,80%
150 Boutique fédérale	22 000,00 €	30 000,00 €	**8 000,00 €**	13 093,25 €	36 384,05 €	23 290,80 €	291,14%
160 Commission Savate Bâton Défense	4 500,00 €		**-4 500,00 €**	12 131,75 €	8 610,00 €	- 3 521,75 €	78,26%
170 Commission Savate Forme	3 500,00 €		**-3 500,00 €**	1 748,71 €		- 1 748,71 €	49,96%
180 Commission Savate Pro	22 000,00 €		**-22 000,00 €**	426,20 €	- €	- 426,20 €	1,94%
190 Commission de discipline (en 130)	0,00 €		**0,00 €**	- €	- €	- €	
200 Commission formation emploi, technique et sportive	0,00 €		**0,00 €**	- €	- €	- €	
210 Urban Savate Tour	0,00 €		**0,00 €**	- €	- €	- €	
220 Commission sport corporatif	0,00 €		**0,00 €**	- €	- €	- €	
290 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	104 000,00 €	36 000,00 €	**-68 000,00 €**	100 937,38 €	4 838,00 €	- 96 099,38 €	141,32%
980 Ressources générales	299 000,00 €	2 012 794,00 €	**1 713 794,00 €**	283 770,67 €	2 052 492,78 €	**1 768 722,11 €**	**103,21%**
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses)	54 000,00 €	1 630 000,00 €	1 576 000,00 €	54 246,77 €	1 671 681,78 €	1 617 435,01 €	102,63%
-Ristournes clubs labellisés					- 7 491,00 €	- 7 491,00 €	
-Subventions MSS		382 794,00 €	382 794,00 €		382 794,00 €	382 794,00 €	100,00%
-Autres subventions						- €	
-Ristournes ligues et CD	165 000,00 €		-165 000,00 €	165 000,00 €	5 508,00 €	- 159 492,00 €	96,66%
Assurance Licences AIAC	80 000,00 €		-80 000,00 €	64 523,90 €		- 64 523,90 €	80,65%
Totaux généraux	**2 205 023,00 €**	**2 228 304,00 €**	**23 281,00 €**	**2 134 112,08 €**	**2 342 480,42 €**	**208 368,34 €**	

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Rubrique budgétaire	Budget prévisionnel 2019		
	Dépenses prévisionnelles 2019	Recettes prévisionnelles 2019	Soldes prévisionnels 2019
010 CNCCB	38 600,00 €	12 600,00 €	**-26 000,00 €**
020 Commission Médicale	59 117,00 €		**-59 117,00 €**
030 Sport aménagé	9 300,00 €		**-9 300,00 €**
040 Commission Féminines	2 000,00 €		**-2 000,00 €**
050 Commission Jeunes	51 000,00 €	15 500,00 €	**-35 500,00 €**
060 Secteur International	83 000,00 €	15 000,00 €	**-68 000,00 €**
070 Commission Nationale d'Arbitrage	24 000,00 €	4 000,00 €	**-20 000,00 €**
080 Commission Compétitions Fédérales	10 000,00 €		**-10 000,00 €**
09 Direction Technique	480 600,00 €	30 000,00 €	**-450 600,00 €**
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	85 000,00 €		-85 000,00 €
-09084001 Indemnités CTE (hors CO)	47 000,00 €		-47 000,00 €
-9923 PPF frais DTN DTNA, équipements, stages EF combat assaut, compétitions EF combat assaut	228 600,00 €		-228 600,00 €
-9924 Pôle Toulouse, cellule performance, collectif avenir	120 000,00 €	30 000,00 €	-90 000,00 €
10 Manifestations sportives	252 800,00 €	70 000,00 €	**-182 800,00 €**
11 Promotion Communication	70 000,00 €	50 000,00 €	**-20 000,00 €**
120 Secteur Formation	74 000,00 €	36 000,00 €	**-38 000,00 €**
130 Vie Fédérale	162 800,00 €		**-162 800,00 €**
130 Fonctionnement instances	90 000,00 €		-90 000,00 €
131 Structuration	72 800,00 €		-72 800,00 €
140 Vie Administrative	470 000,00 €		**-470 000,00 €**
150 Boutique fédérale	16 000,00 €	32 000,00 €	**16 000,00 €**
160 Commission Savate Bâton Défense	5 500,00 €		**-5 500,00 €**
170 Commission Savate Forme	3 500,00 €		**-3 500,00 €**
180 Commission Savate Pro	12 000,00 €		**-12 000,00 €**
290 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	105 000,00 €		**-105 000,00 €**
980 Ressources générales	291 000,00 €	1 961 451,00 €	**1 670 451,00 €**
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses)	61 000,00 €	1 570 000,00 €	1 509 000,00 €
-Subventions MSS		391 451,00 €	391 451,00 €
-Autres subventions			
-Ristournes ligues et CD	165 000,00 €		-165 000,00 €
Assurance Licences AIAC	65 000,00 €		-65 000,00 €
Totaux généraux	**2 220 217,00 €**	**2 226 551,00 €**	**6 334,00 €**

Fédération Française de SAVATE boxe française & D.A.
49 Rue du faubourg Poissonnière
75009 PARIS
www.ffsavate.com